

Point **COMM UNE!**

Point DOSSIER!

**L'Assemblée générale
de l'UCV 2017: une édition
placée sous le signe
de la convivialité**

pp. 11-17



**CHAMBLON
TREYCOVAGNES**

10 juin 2017



Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 90 ans, la CIP assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec 18'000 assurés, une fortune de 2,8 milliards de francs et un parc immobilier abritant près de 1900 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Contactez-nous : 021 348 21 11
www.cipvd.ch

Gérée par  Retraites
Populaires

cip caisse
intercommunale
de pensions

SOMMAIRE!

Point UCV!

Une nouvelle formation en aménagement du territoire **p. 2**

L'UCV sort son application mobile ! **p. 3**

La péréquation intercommunale **p. 4**

Procédure d'annonce d'installations solaires **p. 9**

La Journée des Communes Vaudoises 2017 **p. 11**

Point DE RENCONTRE!

Guy Parmelin, invité d'honneur de la Journée des Communes Vaudoises **p. 18**

Point COMMUNE!

MCH 2 à Yverdon-les-Bains **p. 20**

Histoire de la Broye **p. 23**

Application de la LAT dans la Broye **p. 27**

Une épicerie mobile dans le Canton de Vaud **p. 28**

Zoom sur AggloY **p. 31**

Point RH!

La bienveillance au travail **p. 34**

Point CULTURE!

Les Pirates d'Ouchy **p. 36**

Fête des patoisants **p. 40**

Point CONCOURS!

Jeu-concours 2017 **p. 43**

Point AGENDA! **p. 44**

ÉDITO! Une journée particulière en Pays de Vaud

Après le 24 janvier et les brandons, avant le festival de Jazz de Montreux, le Paléo à Nyon et les feux du 1^{er} août, un autre événement incontournable: la Journée des Communes Vaudoises.



Brigitte Dind
Secrétaire générale de l'Union des Communes Vaudoises

Classée au patrimoine immatériel cantonal, la Journée des Communes Vaudoises, précédée de l'Assemblée générale de l'UCV, a vécu sa 108^e édition le 10 juin dernier dans le magnifique cadre champêtre de Chamblon et Treycovagnes, unies pour accueillir ce rendez-vous incontournable en Pays de Vaud.

L'UCV et les deux communes hôtes ont eu le plaisir et la fierté d'organiser cette journée chère au cœur des autorités communales. Sa particularité? Rassembler! Les élus au sein des trois piliers du fédéralisme y côtoient les représentants des pouvoirs judiciaires, les partenaires des milieux professionnels, économiques et associatifs. Ce fabuleux melting pot est un terreau d'échanges fertiles pour les acteurs concernés.

Surtout, cette manifestation riche de personnalités n'empêche pas une convivialité sans chichis, essentielle à sa réussite.

Notre association a eu le privilège et le plaisir d'accueillir cette année le Conseiller fédéral Guy Parmelin comme invité d'honneur. Quant à Jean Rosset, autre invité espéré, il accompagnait la bonne humeur ambiante.

L'Assemblée générale de l'UCV a vécu sa **108^e édition** le 10 juin dernier dans le **magnifique cadre champêtre** de Chamblon et Treycovagnes.

Cette édition de *Point CommUNE!* vous permet de revivre les temps forts d'une journée unique et sans équivalent. Au plaisir de vous rencontrer à la prochaine Journée des Communes Vaudoises qui aura lieu à Bavois! ■

Retrouvez les articles du *Point CommUNE!* en format numérique sur l'application UCV



IMPRESSUM!

Point CommUNE! Le journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises et des associations de professionnels communaux, paraît quatre fois par an, 2600 exemplaires.

Comité de rédaction

Pierre-Alain Borloz (AVSM) ■ Eugène Chollet (ACPMV) ■ Brigitte Dind (UCV) ■ Sophie Huguet (aVDaas) ■ Jean-Marc Moreillon (ACVBC) ■ Florence Nedrotti (AVDCH) ■ Charles Wernuss (AVIATCO) ■ Chloé Wiss (UCV)

Contacteur la rédaction

Chloé Wiss (UCV) ■ Union des Communes Vaudoises ■ CP 481 ■ 1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 35 ■ point-commune@ucv.ch

Impression

PCL Presses Centrales SA ■ Av. de Longemalle 9 ■ 1020 Renens 1 ■ Tél. 021 317 51 51

Régie des annonces

Urbanic Régie publicitaire ■ Ch. de Sous-Mont 21 ■ 1008 Prilly ■ Tél. 079 278 05 94 ■ info@urbanic.ch

Conception graphique et mise en page

idéeesse ■ Steve Guenat ■ 1083 Mézières ■ Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch

Nouvelle formation de l'UCV en aménagement du territoire

La planification communale doit-elle obligatoirement se transformer en jeu de l'oie avec force retours aux cases précédentes? Cette nouvelle formation proposée par l'UCV vous permettra d'éviter ces écueils en maîtrisant mieux les différentes étapes des processus d'aménagement.



Brigitte Dind
Secrétaire générale
de l'Union des Communes
Vaudoises

Le 16 novembre à Jongny, les trois spécialistes à votre disposition – urbaniste, technicien communal et avocat – vous fourniront les outils nécessaires pour relever l'enjeu crucial de l'aménagement du territoire. En effet, les différentes étapes des processus d'aménagement fondés sur la LAT, le Plan directeur cantonal et la LATC peuvent s'avérer très complexes à appliquer pour les communes vaudoises.

Les intervenants pour cette formation sont MM. Carlos Castro, Technicien communal à Grandson et vice-président de l'AVIATCO, Jacques Haldy, Avocat et Professeur à l'Université de Lausanne, et Jean-Marc Valloetton, Fondateur du bureau GEA Valloetton et Charnard sa, spécialisé dans l'aménagement du territoire. Chacun éclairera de son expérience professionnelle les quatre parties du processus de planification qui vous seront exposées:

- **Opérations préalables:** définition du périmètre territorial concerné (révision partielle ou totale), élaboration d'un cahier des charges, lancement et analyse d'appels d'offres, demandes de crédit à l'attention du Conseil communal et rédaction de requêtes de subventions cantonales.
- **Elaboration du projet:** analyse du PGA en vigueur, ainsi que de tous les plans spéciaux, bilan des réserves à bâtir et évaluation des besoins futurs. En cas de surdimensionnement, quelles parcelles sont à dézoner? Elaboration des propositions d'aménagement en coordination avec le Service du développement territorial. Précisions sur la protection des surfaces d'assolement, quelle information fournir à la population et comment dialoguer avec les propriétaires. Suite de la procédure selon la LATC.
- **Concertation avec les services cantonaux:** le cours mettra l'accent sur l'élaboration d'une argumentation pertinente pour valider les choix communaux en réponse aux requêtes des services cantonaux.
- **Mise à l'enquête et suite de la procédure:** comment éviter les blocages procéduraux susceptibles de paralyser un projet (traitement des oppositions, débat devant le délibérant communal).

Ce cours s'adresse aux membres des exécutifs communaux, aux secrétaires municipaux ou autres collaborateurs en charge de l'aménagement du territoire. L'éclairage pluridisciplinaire apporté par les trois spécialistes en charge de cette formation permettra aux élus et employés communaux d'aiguiser leurs compétences en matière d'aménagement du territoire afin d'appliquer au mieux les nombreuses réglementations de ce domaine! ■

Un deuxième cours a été ouvert le 16 novembre de 13h30 à 17h30 à Jongny. Formation payante et sur inscription via notre site internet www.ucv.ch/formations/inscriptions-cours/



AU SERVICE DE VOTRE ENVIRONNEMENT

Assainissement lémanique depuis 1963 0800 107 000 | groupe-kunzli.ch

Assainissement et hygiène publique



KUNZLI PRÈRES SA

Inspection, détection et réhabilitation



AITV SA

Centre de gestion environnementale



CGE SA

Une application pour suivre l'actualité des communes vaudoises

L'UCV a lancé en mai 2017 une application mobile gratuite, afin de tenir informés les élus communaux, les professionnels de l'administration, et toutes les personnes intéressées, de l'actualité des communes vaudoises et des événements organisés par l'association.



Chloé Wiss
Chargée de communication
et du *Point CommUNE!*
pour l'UCV

L'application «UCV App» se veut l'application de référence pour les autorités vaudoises, principalement pour les membres des exécutifs et législatifs communaux ainsi que les employés communaux. Elle permet aux utilisateurs d'iPhone, iPad, smartphones et tablettes Android de rester informés des événements organisés par l'UCV – comme la Journée des Communes Vaudoises ou les formations – tout en étant au courant des actualités concernant les communes vaudoises.

L'essentiel de l'UCV en trois rubriques

Déclinée en trois menus principaux, l'application propose plusieurs contenus en fonction de vos besoins et envies:

- La rubrique «Actualités» recense les dernières informations relatives aux événements et prestations de l'UCV, mais aussi les actualités communales et les projets de consultation en cours.

- L'onglet «Agenda» vous permet de découvrir et de vous inscrire aux événements organisés par l'UCV: formations, soirées d'information ou encore les assemblées de l'association, tout en les synchronisant avec votre calendrier électronique.
- Le menu «Point CommUNE!» contient tous les articles du journal trimestriel au format numérique. Ainsi, la lecture est désormais possible partout!

Avec plus de 750 utilisateurs, l'application de l'UCV a su trouver preneur auprès du public.

Déjà plus de
750 téléchargements
de l'application!

Une prestation supplémentaire de l'UCV

Cette application crée une nouvelle forme de lien entre les élus communaux et l'UCV. En effet, la plupart d'entre eux étant des miliciens dont l'activité communale s'inscrit en plus d'une acti-

tivité professionnelle à temps plein ou partiel, une vie de famille, etc, la communication traditionnelle par écrit au secrétariat communal ne répond pas toujours à leur emploi du temps et mode de vie. L'«UCV App» est alors un outil supplémentaire pour recevoir et traiter des informations sur les actualités communales

La communication autour de ses nombreuses activités fait partie des prestations de l'UCV. Grâce à son site Internet complet www.ucv.ch, l'UCV met à disposition de ses membres et toutes les personnes intéressées ses nombreuses actualités et informations. Avec l'application gratuite «UCV App» disponible sur l'App Store et sur Google Play, l'UCV se rend encore plus accessible au public! ■



Le spécialiste du poids lourd et de l'utilitaire léger

Pour vous offrir des solutions adaptées à chaque situation, nous mettons à disposition notre grande expérience et nos compétences pointues en matière d'utilitaires destinés au génie civil, à la construction et aux transports. Nos conseillers peuvent également vous proposer des agrégats spécifiques tels que grues hydrauliques, systèmes à crochet et ridelles élévatrices.

LARAG Romandie

Arocs

Sprinter avec superstructure frigo

New Vito fourgon

Citan Combi

Classe V

www.larag.com

LARAG SA Echandens

Route d'Yverdon 18, 1026 Echandens
Tél. 021 701 42 42

LARAG SA Yverdon

Rue de la Blancherie 2, 1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 445 64 04

LARAG SA Chablais

Z.I. Boeufferrant, 1870 Monthey
Tél. 024 473 75 75

LARAG SA Satigny

Rue de la Bergère 42, 1217 Meyrin
Tél. 022 989 39 10

Pourquoi la péréquation intercommunale est-elle si difficile à réformer ?

La réforme de la péréquation intercommunale vaudoise est l'un des enjeux de cette législature et les débats autour du système en vigueur depuis 2011 sont nombreux. Trois causes permettent de le comprendre: l'intensité de la solidarité, la reconnaissance des besoins des communes et le traitement réservé à la facture sociale.



Gianni Saitta
Conseiller en stratégie
et gestion financières
publiques à l'UCV

S'il y a bien un domaine qui ne fera jamais l'unanimité, c'est la péréquation intercommunale: sans cesse remise en question, c'est une politique pourtant épineuse à réformer. Cette problématique d'une refonte péréquative, partielle ou globale, est particulièrement complexe (ou compliquée?), dans la mesure où elle implique des changements. Et justement, la révision de la péréquation financière suppose de revisiter les équilibres financiers intercommunaux – et potentiellement avec le canton. Et là, changement il y aura nécessairement.

Il est indispensable d'adopter une **posture positive** face au changement qu'implique cette **réforme péréquative**.

Or, la résistance au changement est un facteur implicite à toute réforme. Tous les professionnels d'accompagnement au changement vous le diront, le changement est un processus qui comprend à la fois des dangers et des opportunités (en principe...) pour les acteurs ou les organisations concernés. La finalité est censée être une amélioration du fonctionnement du système. Il est donc indispensable d'adopter une posture positive face au changement qu'implique cette réforme péréquative: «*Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas se battre contre l'ancien*» (Dan Millman).

Abstraction faite de cette prédisposition, abordons les causes vétilleuses (et profondes) de la révision de la péréquation: l'intensité de la solidarité, la reconnaissance des besoins des communes et, bien entendu, le traitement réservé à la fameuse «facture sociale»¹. C'est autour de ces trois sujets que s'articule cet article.

De l'intensité de la solidarité

Si personne n'ose remettre en question l'existence d'un principe de solidarité entre les communes vaudoises (ou du moins le manifester ouvertement), beaucoup remettent en question l'intensité de la solidarité du système péréquatif. On entend plusieurs discours sur cette question: les petites communes participent trop aux charges des grandes communes, notamment via la couche population; les communes à fort potentiel fiscal² participent trop à la facture sociale et à la péréquation directe, etc. Cette intensité est également remise en question lorsque les communes à faible potentiel fiscal voient passer les chiffres des valeurs du point d'impôt des communes à fort potentiel fiscal.

La péréquation joue ainsi **un rôle redistributif**.

Pour mieux comprendre la logique péréquative, il faut partir de l'idée que la grande majorité des politiques publiques communales supposent un seuil minimum de prestations à offrir à la population³. Les communes doivent par conséquent disposer de moyens financiers comparables pour leur mise

en œuvre. La péréquation joue ainsi un rôle redistributif, afin que les communes aient le «minimum vital»: il faut l'envisager comme poursuivant un objectif semblable à celui défendu par un homme vertueux: Robin des Bois! Mais dans une version 2.0: moderne, démocratique et légalisée.

Toutefois, la difficulté réside dans l'intensité de cette redistribution. Afin de mieux comprendre cela, prenons l'exemple de la péréquation des ressources⁴. Cet exemple a le mérite de s'appuyer sur des modèles existants dans d'autres cantons. Il pourrait d'ailleurs constituer une source d'inspiration pour le modèle vaudois... Dans une péréquation des ressources, les communes à fort potentiel fiscal alimentent un fonds redistribué aux communes à faible potentiel fiscal. Plus une commune s'écarte de la moyenne, plus elle alimente ou bénéficie de ce fonds (tout dépend de quel côté de la moyenne elle se trouve!). Dans ce modèle, l'alimentation et les redistributions se font en fonction du potentiel fiscal des communes.

Dans un cas hypothétique de péréquation à 100%, les écarts supérieurs à la moyenne seraient ponctionnés et redistribués aux communes aux écarts inférieurs jusqu'à ce que toutes les communes présentent la même capacité financière. En d'autres termes, c'est comme si on appliquait le taux d'impôt unique. Entre le choix d'une péréquation à 100% ou celui d'aucune solidarité, il existe de nombreuses possibilités d'intensités variables. Le graphique ci-après présente cette problématique. Il dispose les communes par ordre croissant selon leur potentiel fiscal sur l'axe horizontal.

La situation de départ signifie «avant péréquation» et est représentée par la droite bleue foncée. Une péréquation à 100% suppose une situation «après péréquation» dans laquelle toutes les communes disposent du même potentiel (droite horizontale). Dans un cas intermédiaire, par exemple une péréquation à 50% (droite bleue claire discontinue), les écarts entre les communes sont diminués, tout en conservant des différences de potentiel.

Une **modification** de l'intensité de la solidarité a des **répercussions positives ou négatives** sur toutes les communes.

Il est peut être plus facile de comprendre maintenant qu'une modification de l'intensité de la solidarité a des répercussions positives ou négatives sur toutes les communes (modification de l'inclinaison de la courbe discontinue). Malgré l'absence de péréquation des ressources dans le système vaudois, l'intensité de la solidarité peut également être modifiée, comme en 2016, en supprimant la valeur du point d'impôt écrêté comme référence dans les calculs par exemple. Dans ce cas précis, de façon schématique et simplifiée, la gauche de la droite discontinue monte et la droite descend en fonction de la

moyenne. Cette modification, souhaitée par le Conseil d'Etat, relève avant tout d'un choix politique, et c'est bien là le nœud du problème.

Techniquement, le système péréquatif vaudois est si complexe (ou compliqué?), que «l'effet papillon» est assurément au rendez-vous de toute modification. Mais qu'on se le dise, même avec le système le plus simple et le plus transparent qu'il soit, l'intensité de la solidarité restera toujours un «choix politique»: trouver une intensité de solidarité qui convienne à 309 communes est manifestement chose impossible. Cependant, nous avons la chance de pouvoir mobiliser une compétence helvético-vaudoise de choix: la capacité à réaliser des compromis. Elle permettra de s'extirper d'une situation que l'on pourrait qualifier de «délicate» et ainsi refermer la boîte de Pandore.

De la reconnaissance des besoins

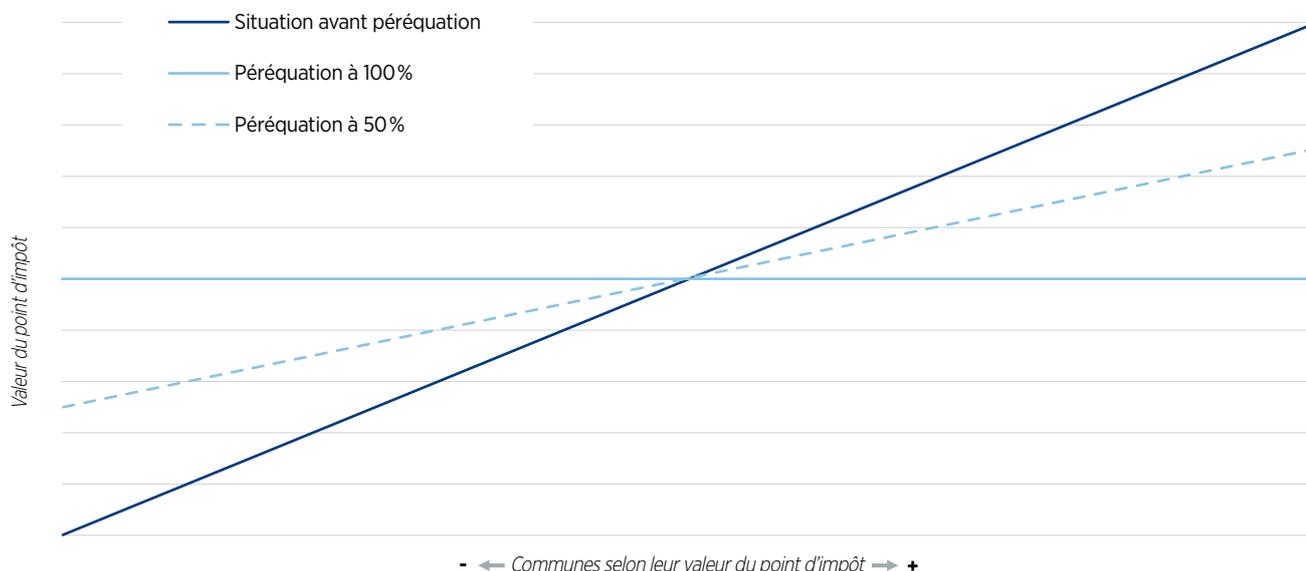
Un système péréquatif comprend souvent une péréquation des besoins: il s'agit d'une redistribution de ressources financières en fonction de l'intensité des besoins de chaque commune. Il est par conséquent nécessaire d'identifier les besoins des communes et de déterminer ceux qui seront compensés par le système péréquatif.

Quels sont les besoins des communes? Répondre à cette question est assez simple avec un petit sondage

après de nos 309 communes. Les réponses vont dépendre en premier lieu des politiques publiques communales: les besoins seront sans doute identifiés dans l'école obligatoire, l'accueil de jour des enfants, les routes, les infrastructures sportives et culturelles, l'eau et les eaux usées, les déchets, etc. En second lieu, et c'est là que cela devient intéressant, ce sont les particularités avancées par chaque commune qui vont faire naître un besoin: l'altitude des communes de montagne engendre des coûts plus élevés pour les infrastructures et le développement touristique; les communes à forte population en âge de scolarité obligatoire supportent des charges conséquentes; les grandes communes doivent gérer les coûts d'encombrement et les effets de débordement, souvent liés aux infrastructures sportives, culturelles et de transports; les grandes communes encore dans lesquelles les populations les moins favorisées résident et engendrent des coûts sociaux plus élevés; les petites communes ont à leur charge des coûts de transports importants pour déplacer leurs élèves, etc. Cette diversité est une caractéristique du paysage communal vaudois qui le rend si apprécié, mais aussi si particulier.

Quels besoins faut-il prendre en considération dans le système péréquatif? Après l'intensité de la solidarité, voilà la seconde difficulté dans la réforme du système. Le premier élément de réponse

EXEMPLE D'INTENSITÉ DE LA SOLIDARITÉ AVEC LA PÉRÉQUATION DES RESSOURCES



se trouve encore une fois dans les politiques publiques dont la mise en œuvre est assurée par les communes. En effet, si un système péréquatif découle de la répartition des tâches entre le canton et les communes, il est nécessaire de se poser la question suivante: quelles sont les tâches communales qui doivent être fournies avec la même qualité et la même quantité sur tout le territoire? L'école obligatoire par exemple? L'ordre public? Les transports? L'aide sociale? En effet, si la prestation doit être équivalente, alors les moyens pour y parvenir également. Certains domaines feront probablement l'unanimité et d'autres... devront faire l'objet de compromis! Il est certain que tous les besoins ne pourront être compensés, ne serait-ce parce que les ressources sont limitées. Et c'est là le second élément de réponse. Il est plaisant de redistribuer l'argent, mais les communes ne disposent pas (encore) de planche à billets. Appliquer la technique de l'arrosoir n'est pas forcément judicieux, surtout quand ce sont les arrosés qui le remplissent. A moins que l'Etat ne souhaite participer aux besoins des communes comme cela se fait dans le canton de Fribourg par exemple? Conseil d'Etat, une péréquation verticale ça vous dit? La difficulté ne réside donc pas dans l'identification des besoins, mais dans leur reconnaissance par le système péréquatif.

Du traitement réservé à la facture sociale

Dans ce domaine, il existerait une solution simple et précisément sans compromis entre les communes: la prise

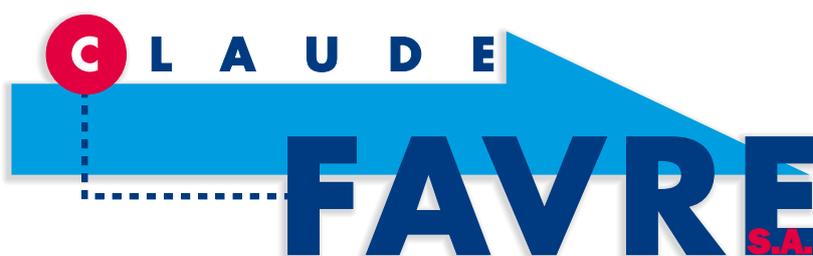
en charge de l'intégralité de la facture sociale par le canton. Non? Bon, alors pour toutes les communes qui ont l'impression, souvent à juste titre, que la péréquation pèse de plus en plus dans leur budget, n'oubliez pas que la part communale à la facture sociale est passée d'environ CHF 560 mios en 2011 à environ CHF 710 mios en 2015. Près de 27% d'augmentation, alors même que les recettes courantes des communes ont augmenté de 13%. Je m'étais promis de parler de péréquation sans chiffre, mais là quand même... Bien entendu, les montants de référence sont différents, mais cela montre à quel point la facture sociale vient «noircir» le tableau de la péréquation. Si la politique sociale et la péréquation sont deux domaines bien distincts, leur association rend la lecture du système plus floue⁵.

Et si la facture sociale n'existait pas? Eh bien les communes économiseraient 20 points d'impôt en moyenne (accompagné d'une bascule de point d'impôt) – et je ne mentionne pas les communes qui y gagneraient bien plus... C'est bel et bien le traitement de cette facture sociale qui constitue l'une des sources difficiles de réforme de la péréquation. Il n'est pas difficile de créer un beau modèle de péréquation des ressources et un autre pour la péréquation des besoins, mais l'intégration d'une facture de plus de CHF 720 mios, en augmentation constante, rend l'exercice plus difficile qu'il n'y paraît. Il est nécessaire de poursuivre la réflexion dans ce domaine (ou suivre la proposition sans compromis entre les communes...).

Conclusion

Une commune peut avoir un fort ou faible potentiel fiscal (péréquation des ressources), ainsi que beaucoup ou peu de besoins (péréquation des besoins), cela fait partie du paysage communal. La difficulté d'une réforme péréquative ne réside pas dans ses aspects techniques qui prendront en compte ces différentes spécificités, car des modèles et des indicateurs existent et peuvent être adaptés. Non, la difficulté réside dans le changement qu'implique une réforme péréquative, parce qu'elle touche à la fois à l'intensité de la solidarité, la reconnaissance des besoins des communes et le traitement réservé (ou pas?) à la facture sociale. C'est dans un esprit collectif qu'il va falloir penser et agir, dans un esprit d'ouverture au changement et de prise en compte de toutes les communes vaudoises, dans l'intérêt général, comme l'Union des Communes Vaudoises s'applique à le faire. La défense d'intérêts particuliers n'a pas sa place dans une péréquation, car elle mine et pollue ce débat essentiel pour l'avenir des communes vaudoises. ■

1. Il s'agit de l'ensemble des coûts de la politique sociale dont un peu moins de la moitié est à la charge des communes.
2. Le potentiel fiscal est la mesure de la capacité financière d'une commune, rendue comparable lorsqu'elle est définie par habitant. Cette capacité est mesurée grâce aux rendements des impôts communaux. Dans le système péréquatif vaudois actuel, le potentiel fiscal est mesuré par la valeur du point d'impôt par habitant.
3. Par exemple, l'école obligatoire ou l'accueil de jour des enfants.
4. Le système péréquatif vaudois ne réalise pas de péréquation des ressources. Dans ce type de péréquation, l'alimentation du fonds et sa redistribution s'effectuent uniquement sur la base d'un indicateur de ressource (potentiel fiscal).
5. C'est également un motif qui a pesé pour la suppression de la valeur du point d'impôt écarté comme référence lors de la révision partielle en 2016.



YVERDON 024 445 36 78

VALLORBE 021 843 14 24

LAUSANNE 021 653 60 60

www.claude-favre.ch

Spécialiste toitures & façades

PROGRAMME DES FORMATIONS

FORMATIONS
EN FINANCES
ET GESTION
COMMUNALES

POUR LES
MUNICIPAUX ET
RESPONSABLES
DES FINANCES

*Point
UCV!*

7

PROGRAMME DES FORMATIONS

formations

niveaux

modules

Compte de fonctionnement	•	1
Compte des investissements	•	
Compte du bilan	•	
Introduction au MCH2	•	
Bouclement des comptes 2017	••	2
Gestion des salaires	••	
Préparation du budget 2019	••	
Gestion de la dette	••	
TVA dans les collectivités publiques	••	
Contrôle interne	•••	3
Péréquations financières	•••	
Analyse financière	•••	
Planification financière	•••	
Comprendre son équipe	tous niveaux	
Aménagement du territoire	tous niveaux	

Chaque cours peut être suivi individuellement ou regroupé par module de niveaux différents (selon les places disponibles). Renseignez-vous !

VOTRE CONTACT

🗨 Gianni Saitta
☎ 021 557 81 30
✉ gianni.saitta@ucv.ch

TOUS LES DÉTAILS

🌐 www.ucv.ch/formations

Précisions sur la procédure d'annonce d'installations solaires

La pose de panneaux solaires ne nécessite pas d'autorisation de construire si les conditions posées par la LAT sont remplies. En revanche, ces installations doivent être annoncées à la commune par l'intermédiaire d'un formulaire qui vient d'être adapté et tenir compte de plusieurs éléments.



Isabelle Gattlen
Juriste à l'Union des
Communes Vaudoises

Les panneaux solaires sont de plus en plus à la mode, pour des raisons écologiques mais également pour des motifs économiques. En effet, les rénovations énergétiques peuvent bénéficier de subventions de la part du canton, qui a annoncé qu'il y consacrerait en 2017 plus de 30 millions de francs. En raison de leur compétence en matière de police des constructions, les communes font face à l'afflux de demandes en la matière.

Les **panneaux solaires** sont de plus en plus à la mode, pour des **raisons écologiques** mais également pour des **motifs économiques**.

Autorisation de construire requise selon les cas

Il faut rappeler que la pose de panneaux solaires ne nécessite aucune autorisation de construire, si les conditions posées par la LAT (article 18a) sont remplies: «Dans les zones à bâtir et les zones agricoles, les installations solaires soigneusement intégrées aux toits et aux façades sont autorisées dès lors qu'elles ne portent atteinte à aucun bien culturel ni à aucun site naturel d'importance cantonale ou nationale.» Ces conditions sont concrétisées dans l'article 32a OAT, qui indique que les installations solaires sont considérées suffisamment adaptées aux toits si les conditions suivantes sont réunies:

1. elles ne dépassent pas les pans du toit perpendiculairement de plus de 20 cm;
2. elles ne dépassent pas du toit, vu de face et du dessus;
3. elles sont peu réfléchissantes selon l'état des connaissances techniques;
4. elles constituent une surface d'un seul tenant.

Adaptation du formulaire d'annonce

Cela étant, même en respectant ces dispositions et en étant par conséquent dispensés d'autorisation, ces travaux doivent être annoncés à la commune avant de pouvoir commencer, afin que celle-ci puisse procéder à différents contrôles décrits ci-dessous. Or, l'ancien formulaire d'annonce laissait à penser que les travaux pouvaient être entrepris trente jours après l'envoi du formulaire, sans autre forme de procès.

Suite à une intervention de notre service juridique auprès de la direction générale de l'environnement, le formu-

laire a été modifié pour préciser que le constructeur devait attendre le retour du formulaire dûment signé par l'autorité compétente avant de commencer ses travaux. Le nouveau formulaire peut être téléchargé sur le site de l'UCV (www.ucv.ch/questionsjuridiques). Nous relevons qu'en vertu de l'article 103 al. 5 LATC, la municipalité dispose d'un délai de trente jours à compter de la réception du formulaire pour décider si le projet nécessite une autorisation ou non.

Quelques éléments à prendre en compte

L'expérience montre que les communes d'implantation de telles installations doivent prêter une attention particulière aux éléments suivants, même en l'absence d'autorisation:

Premièrement, les communes doivent s'assurer que les mesures de sécurité nécessaires, au sens de l'article



23 du règlement de prévention des accidents dus aux chantiers du 21 mai 2003 (barres de sécurité et ancrages de toit), soient bien prises; en effet, la municipalité est responsable de la bonne application de ce règlement, qui entre dans le cadre de la sécurité publique dont elle est par ailleurs la garante. En cas d'accident, la responsabilité de la commune pourrait être engagée.

Dans le même état d'esprit, la commune doit s'assurer qu'un accès sécuritaire à la cheminée est garanti au ramoneur. La cheminée doit être rehaussée si, du fait des travaux, elle ne répond plus aux prescriptions de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).

Par ailleurs, le surplus d'électricité produit par les panneaux solaires doit pouvoir être injecté dans le réseau électrique public, si le constructeur en fait la demande. A cette fin, il est censé adresser une demande de raccordement à son distributeur d'électricité, simultanément

au dépôt du formulaire d'annonce des installations solaires auprès de sa commune. Or, un tel raccordement implique que la commune fasse vérifier la capacité technique de son réseau électrique à absorber le surplus de courant. Suivant le résultat de cette analyse, la commune pourrait devoir faire procéder à des travaux de mise à niveau de son réseau. Il est donc important qu'elle se tienne au courant de cette partie de la procédure auprès du constructeur, si celui-ci ne l'informe pas spontanément.

Enfin, s'agissant de la pose d'installations solaires en zone agricole, c'est le Service du développement territorial (SDT) qui est compétent pour prendre une décision. Toutefois, le formulaire d'annonce doit être envoyé à la commune, à charge pour cette dernière de le transmettre au canton. Ainsi, la commune peut examiner le formulaire et procéder aux contrôles ci-dessus. Dans l'éventualité où le formulaire aurait été envoyé par erreur directement au SDT,

ce dernier doit consulter la commune avant de se déterminer.

Le formulaire d'annonce ne prenant pas en compte ces éléments, l'UCV a interpellé la Direction générale de l'environnement à ce sujet, qui a annoncé qu'elle allait se pencher sur une refonte complète du formulaire d'annonce afin de tenir compte des remarques de l'UCV, ce d'autant plus que des observations lui sont également parvenues d'autres sources. Affaire à suivre, dont nous ne manquerons pas de vous tenir informés. ■

Prime
technologies

La solution informatique communale
gérant plus de 2.2 millions
d'habitants en Suisse

Habitants
MCH2
Planification financière
Budget
Dépouillement
Registre communal
Cadastre
e-Voting
Guichet virtuel
Mutations
RH
Taxes
Facturation
Chiens
Amortissements
RegBI

www.primetechnologies.ch

Prime Technologies SA
Lonay - Noirmont

PRO CONCEPT
ERP
Swiss made software
by SolvAxis

nest
digital government

Retour sur la Journée des Communes Vaudoises du 10 juin 2017

Les communes de Chamblon et Treycovagnes, villages du Jura-Nord vaudois, se sont unies pour accueillir la traditionnelle Journée des Communes Vaudoises et l'Assemblée générale de l'UCV dans une ambiance toujours aussi conviviale.



Chloé Wiss
Chargée de communication
et du *Point CommUNE!*
pour l'UCV

Photos: Carole Alkabes, Marion Correvon et Steve Guenat

A l'occasion de la 108^e Assemblée générale de l'UCV, la colline du Mont-de-Chamblon a vu surgir une gigantesque tente capable de recevoir plus de 1700 participants à la Journée des Communes Vaudoises. Inscrit au patrimoine immatériel vaudois, cet événement incontournable permet aux élus vaudois, qu'ils soient communaux, cantonaux ou fédéraux, de se rencontrer dans une ambiance festive.

En 2017, ce sont les villages de Chamblon et Treycovagnes qui ont organisé cette manifestation, grandiose par sa taille et sa symbolique. Exercice réussi pour les deux communes qui ont su mettre sur pied cet événement avec talent! Retour sur les temps forts de cette journée.

Accueil et visites sous le soleil

Le 10 juin 2017, non loin de la place d'armes de Chamblon, la tente et les stands montés pour la Journée des Communes Vaudoises et visibles depuis la plaine de l'Orbe sont prêts à être investis par le public! Nouveauté cette année, une carte journalière Mobilis était distribuée à tous les participants. Ces derniers ont donc pu atteindre le site grâce aux transports publics et aux navettes mises en place pour l'occasion.

Dès 7h30, le public était convié pour un petit-déjeuner servi dans la bonne humeur par les Paysannes vaudoises. Une fois régalez d'un café et d'un croissant, les invités se sont rendus en



Le site de la Journée des Communes Vaudoises, avec le lac de Neuchâtel en arrière-plan.

” Micro-trottoir avec Denis Payot, Vice-syndic de Corcelles-près-Concise

Etiez-vous déjà venu à Chamblon ou Treycovagnes? A quelle occasion?

Oui, je viens régulièrement au Café du Tilleul à Chamblon, adresse que je vous recommande.

Selon vous, quels sont les temps forts de cette journée?

Les nombreuses rencontres possibles durant l'apéritif, où tout le monde se tutoie d'ailleurs. Et bien sûr, le repas sous la cantine égayé par les discours des organisateurs. Puis à partir de 15h c'est une chance de pouvoir s'éparpiller sur le site pour découvrir les nombreux stands et activités.

A quelle visite avez-vous pu participer et qu'en avez-vous retenu?

J'ai participé au tournoi de pétanque mais notre équipe a perdu: deux matches nuls et une défaite, mais cela n'a pas gâché la journée, loin de là!

Un mot clé pour résumer la Journée des Communes Vaudoises?

Une journée estivale et importante. De bonnes rencontres. Et bien sûr un bon moment de convivialité!

“

cars postaux à l'une des 22 visites planifiées dans la région, pendant que les délégués de l'UCV se préparaient à assister à la 108^e Assemblée générale de l'UCV.

Les accompagnants des délégués avaient le choix parmi 22 excursions au sein du patrimoine économique et cultu-

rel local. Pour n'en citer que quelques-unes, voici un aperçu des visites qui étaient au programme:

- découvertes artisanales à la verrerie de Pomy ou au moulin d'Yverdon-les-Bains,
- balade au cœur de la Grande Cariçaie, le plus grand marais lacustre de Suisse,

entrepreneurs!

fédération vaudoise

**Vous construisez
Vous transformez
Vous rénovez**

**Nos membres
sont à
votre service**



Fédération vaudoise
des entrepreneurs
www.fve.ch

- dégustation de breuvages locaux: une Bière du Boxer ou un verre de Bonvillars,
- un tour sur le lac de Neuchâtel en compagnie de la brigade du lac,
- une sortie culturelle à la Maison d'Ailleurs pour voir l'exposition «Corps-concept»,
- visites d'entreprises à la pointe, spécialisées en fabrication de stores, prothèses ou encore construction en bois.

Pas de panique! Pour les personnes qui ne souhaitaient pas quitter le site de la Journée des Communes Vaudoises, un tournoi de pétanque était organisé sur les lieux par Chambloules, le club de Chamblon.

Un Conseiller fédéral comme invité d'honneur

Un peu après 9h, les délégués de l'UCV ont pris place dans la salle de gym du collège de Chamblon pour assister à l'AG de l'association.

Les sujets relatifs aux statuts et à l'EIAP ayant été discutés dans le cadre de l'AG extraordinaire du 11 mai, l'AG du 10 juin était consacrée aux opérations

Micro-trottoir avec Christine Monnier, employée au contrôle des habitants et Evelyne Vagnières, boursière à Arnex-sur-Orbe

Etiez-vous déjà venues à Chamblon ou Treykovagnes? A quelle occasion?

Oui, nous habitons toutes les deux dans les environs.

Selon vous, quels sont les temps forts de cette journée?

Le bon repas très bien servi. Bravo aux organisateurs et bénévoles!

A quelle visite avez-vous pu participer et qu'en avez-vous retenu?

Nous étions à la Cave des viticulteurs de Bonvillars où nous avons pu goûter quelques assemblages savoureux.

Un mot clé pour résumer la Journée des Communes Vaudoises?

La convivialité! C'est très agréable de croiser des connaissances à l'occasion de cette journée.

“

statutaires et aux prises de parole des nombreux intervenants et représentants. Après l'ouverture de l'assemblée par la Présidente de l'UCV Mme Wyssa, M. Stéphane Baudat, le Syndic de Treykovagnes, a accueilli les invités et délégués à l'AG sur fond d'humour en rappelant que sa commune avait été le théâtre d'une investigation peu commune en Suisse: la prospection de pétrole! Après trois mois de recherches, l'idée d'exploiter l'or noir de la région a été abandonnée. M. Baudat songe à

voix haute aux avantages de régner sur l'hypothétique émirat de *Treykoweit*, qui aurait existé si le pétrole avait coulé à flots: finis les débats autour de l'accueil de jour parce que chaque enfant aurait sa propre maman de jour, et terminés les soucis de mobilité puisque les Covagnards se déplaceraient en jet privé! De retour à la réalité – sans pétrole mais avec du bon sens! – il interpelle les autorités présentes en les invitant à ne pas oublier d'écouter les petites communes, tout en encourageant le dialogue entre

Assistance & Conseils en Marchés publics



Au service de vos projets

021 643 90 80
Info@qualis.ch
www.qualis.ch



Mme Claudine Wyssa, la Présidente de l'UCV, aux côtés de l'invité d'honneur M. le Conseiller fédéral Guy Parmelin.



Point
UCV!



Près de 1700 invités étaient présents le 10 juin dernier, ici rassemblés pour le repas servi sous les drapeaux des 309 communes vaudoises.



Ci-dessus:

Un public attentif durant la 108^e Assemblée générale des délégués de l'UCV, menée par la Présidente Mme Claudine Wyssa.

M. Jean-Pierre Prahin, Président du Comité d'organisation de la Journée des Communes Vaudoises, entouré de ses collègues du comité. Bravo et merci !

Les Paysannes vaudoises sur leur 31 pour accueillir le public.

Ci-contre:

MM. Max Holzer et Stéphane Baudat, les syndics de Chamblon et Treykovagnes.

Le Comité d'organisation de la prochaine Journée des Communes Vaudoises, à Bavois en 2018.

l'administration cantonale et les autorités communales.

Après les mots d'introduction de M. Baudat, Mme Wyssa soumet l'ordre du jour à l'approbation des délégués avant de passer aux opérations statutaires, dont les comptes 2016 ainsi que le budget 2018. Un petit lapsus a bien fait rire le public: la Présidente a mentionné les «rentrées fiscales» plutôt que de parler des «cotisations des membres»! Son discours officiel est marqué par les effets du développement de l'intelligence artificielle sur la vie politique. Au questionnement initial, «les élus d'aujourd'hui seront-ils totalement supplantés par les logiciels intelligents?», il est conclu qu'ils ont un rôle essentiel à jouer pour conserver l'équilibre entre les mutations utiles à l'évolution de la société et la part de l'humain dans la Cité. Mme Wyssa souligne d'ailleurs que l'UCV évolue avec son temps et optimise sa communication grâce à sa nouvelle application mobile. La Présidente évoque aussi les dossiers d'actualité en 2017, comme les propositions de l'UCV concernant la péréquation, la mise en place de l'EIAP, l'aménagement du territoire, le financement de la police et de la sécurité.

Pour plus d'informations, restez connecté sur notre site internet ou téléchargez l'application UCV App!

Puis c'est au tour de M. Thierry Salzmann de monter sur scène afin d'inviter le public à participer à la prochaine Journée des Communes Vaudoises qui aura lieu à Bavois le 9 juin 2018. Le Syndic de cette petite commune du Jura-Nord vaudois de 950 habitants souligne que la présence de pas moins de dix sociétés locales garantit déjà une ambiance festive! Ensuite, les représentants des communes de Dizy, La Chaux, Senarclens, Gollion et Cossonay présentent leur candidature pour organiser l'édition 2019 et sont acclamés à l'unanimité. Mme Wyssa en profite pour remercier chaleureusement les administrations communales de leur motivation sans faille pour accueillir cet événement.

Le discours du Président du Conseil d'Etat M. Pierre-Yves Maillard est marqué du sceau de l'humour: tant mieux si la commune de Treykovagnes n'a pas de pétrole, c'est tout cela de

moins à rendre à l'Etat! Pour faire écho au discours de Mme Wyssa, il souligne que, selon lui, l'homme augmenté existe déjà en la personne des syndiques et syndics vaudois. Il est heureux de constater que les communes vaudoises sont pleines de vitalité et que les sociétés civiles sont capables de préparer un événement tel que la Journée des Communes Vaudoises. Il conclut sur du positif, en rappelant que les différents accords canton-communes qui ont été négociés durant cette législature démontrent un esprit de partenariat constructif qu'il est certain de voir perdurer.

L'invité d'honneur de l'UCV, M. le Conseiller fédéral Guy Parmelin, clôt cette assemblée générale en insistant sur le rôle du fédéralisme en Suisse et son importance. Il profite de sa position à la tête du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports pour faire mention de la situation de l'armée en Suisse en prenant pour exemple la place d'armes de Chamblon, située à quelques pas seulement. Il termine sur un proverbe allemand: «Mieux vaut un moineau dans la main qu'une colombe sur le toit» qui signifie qu'il vaut mieux choisir de posséder une chose que l'on a déjà plutôt que d'espérer toujours mieux sans être certain que cela arrivera!

Repas avec vue sur les Préalpes

Après un apéritif dont le mot d'ordre est la convivialité, les participants ont été invités à rejoindre la cantine en surplomb de la colline de Chamblon. De là-haut, le point de vue était remarquable sur les Préalpes et le ciel bleu. Vers 13h, le repas a été servi avec le sourire aux 1700 convives par l'équipe de la Fine Fourchette épaulée de bénévoles. Au menu, un filet d'omble mariné à la betterave en entrée, suivi d'un filet de veau Simmental accompagné d'un soufflé de pomme de terre et de légumes de saison. Avant le dessert, une assiette de fromage du Pays de Vaud a régalé les plus gourmands.

Sous la cantine, la décoration était colorée grâce aux drapeaux des blasons des communes vaudoises suspendus et aux fleurs réparties dans la salle par les Paysannes vaudoises. L'ambiance

” Micro-trottoir avec Aurélia Bally, collaboratrice à l'Office de la population à Chavornay et membre du comité de l'AVDCH

Etiez-vous déjà venue à Chamblon ou Treykovagnes? A quelle occasion?

Oui bien sûr! Pour différentes raisons. Notamment parce que j'aime courir ici et profiter de la vue magnifique.

A quelle visite avez-vous pu participer et qu'en avez-vous retenu?

Mes collègues et moi étions à Grandson, à la RC-Plast SA, une entreprise spécialisée dans le recyclage du plastique. C'était très intéressant! J'ai surtout retenu à quel point il était réellement important de bien trier les plastiques, afin que le recyclage soit le plus efficace.

Un mot clé pour résumer la Journée des Communes Vaudoises?

Le soleil, qui était d'ailleurs au rendez-vous aux neuf AG de l'UCV auxquelles j'ai pu participer. Et la convivialité!

“

était assurée grâce à l'ensemble musical Nordsband qui – en plus des intermèdes – a joué l'hymne vaudois, repris en chœur par le public. Dès 15h, après le repas, le site de la Journée des Communes Vaudoises était ouvert au public qui pouvait dès lors profiter des nombreux bars, animations et concerts.

A bientôt!

Bravo au comité d'organisation de la Journée des Communes Vaudoises 2017, ainsi qu'aux bénévoles – plus de 100! – divers services publics, partenaires et sponsors qui ont œuvré à ce bel événement orchestré par l'UCV. Rendez-vous le 9 juin 2018 à Bavois!



Arrêt sur invité: Guy Parmelin, Conseiller fédéral

Originaire de Bursins, sur La Côte, Guy Parmelin a été agriculteur et viticulteur dans la région – tout en participant activement à la politique vaudoise et nationale – avant d’être élu Conseiller fédéral en 2015. Quelle personnalité se cache derrière ce Conseiller fédéral qui a été l’orateur de la Journée des Communes Vaudoises ?

Selon vous, quels ont été les temps forts de la Journée des Communes Vaudoises ?

J’ai particulièrement apprécié le rapport de Mme la Présidente de l’UCV. Nous constatons que les dossiers partagés entre les communes et le canton sont nombreux et souvent épineux, mais qu’il y a une réelle volonté de régler les problèmes en y apportant des solutions équilibrées. J’ai également pu profiter de cette visite pour m’entretenir de façon informelle avec nombre d’élus communaux. La politique de proximité, telle que nous la pratiquons en Suisse, consiste aussi en ce genre d’échanges.

Comment conciliez-vous vie privée et vie politique ?

Ce n’est pas une tâche aisée compte tenu de la variété de mes obligations – gouvernementales, parlementaires, politiques, médiatiques, représentatives – et de l’engagement exclusif qu’elles supposent. Toutefois, en organisant bien son travail, en ayant une bonne hygiène de vie et une discipline de fer dans la gestion de son emploi du temps, l’exercice devient plus aisé. Je suis aussi et surtout très reconnaissant à mon épouse de la compréhension dont elle fait preuve à l’égard de mes engagements et, partant, de mes absences.

Qu’est-ce qui vous passionne dans votre fonction d’élus fédéral ?

Chaque jour qui se lève apporte son lot de nouveaux défis. C’est très stimulant, mais également très exigeant. L’intérêt de ma fonction réside à la fois dans cette diversité et dans le travail approfondi

que nous effectuons, avec mes proches collaborateurs, pour trouver des pistes permettant de faire avancer les choses avec efficacité, célérité et diplomatie.

Une chose que vous ne supportez pas ?

La déloyauté, comme beaucoup de femmes et d’hommes politiques, je présume... De fait, pour donner une chance de réussite à l’exercice des responsabilités exécutives, il faut un climat de confiance totale.

Enfant, vous rêviez d’être...

Il se trouve que je suis au bénéfice d’un modeste parcours footballistique. Je me suis arrêté en cinquième ligue, mais si les fées du sport s’étaient penchées sur mon berceau, je me serais bien vu devenir le meilleur footballeur du monde, si ce superlatif peut avoir du sens. Pelé était mon idole: il avait toutes les qualités d’un joueur d’exception, y compris le charisme et la modestie, ce qui n’est pas précisément l’apanage des grands champions d’aujourd’hui.

Trois dates qui vous ont marqué ?

D’abord, le 25 mars 1990: c’est le jour où j’ai rencontré mon épouse et c’est aussi le jour de son anniversaire. Je me souviens avec la même émotion du 9 novembre 1989, à la fois parce que c’était le jour de mes trente ans et celui de la chute du mur de Berlin, même si je fais – passez-moi cet euphémisme – une légère distinction historique entre ces deux événements... Enfin, au risque de paraître immodeste, je ne suis pas près d’oublier le 9 décembre 2015, date de mon élection au Conseil fédéral.

Votre film culte et votre chanson préférée ?

Spartacus, de Stanley Kubrick. Le genre «péplum» hollywoodien est un peu méprisé aujourd’hui, d’autant plus que ce film cumule les anachronismes, mais on peut difficilement rester insensible à une telle fresque ou à l’interprétation magistrale de Kirk Douglas. Côté musical, je ne pense pas être le seul à avoir écouté jusqu’à plus soif *Nathalie*, de Gilbert Bécaud, une chanson magnifique qui fait allusion à un régime politique qui l’était beaucoup moins.

Un livre qui vous a marqué ?

Je dirai *L’Iliade* et *L’Odyssée*, attribuées au poète Homère, qui sont avec *L’Enéide* de Virgile les plus éblouissantes épopées antiques. On ne peut pas prétendre avoir fait ses humanités sans s’être plongé dans ces immenses auteurs.

Quel est votre plat préféré et de quel vin l’accompagnez-vous ?

A table comme en toute chose, je privilégie la simplicité et peux me régaler, par exemple, de savoureuses endives au jambon. En matière de vin, en revanche, seul le meilleur me convient: le vin vaudois. Un merlot du Château de Vinzel constituera à ce titre un aller simple pour le bonheur. ■

Guy Parmelin est devenu le 116^e conseiller fédéral le 9 décembre 2015. Il est le quizième Vaudois à exercer cette fonction depuis 1848.



Introduction de MCH 2: l'expérience yverdonnoise

Ces dernières années, le modèle comptable harmonisé (MCH) a évolué. Parler de MCH 2, c'est évoquer la future colonne vertébrale des finances publiques communales vaudoises, comprenant une nouvelle législation, ainsi qu'un nouveau plan comptable plus détaillé suivi de recommandations.



Fabrice Weber
 Chef du service des finances de l'informatique et du SIT à Yverdon-les-Bains, et formateur à l'UCV

La volonté d'uniformiser la comptabilité des collectivités publiques de la Confédération, des cantons et des communes n'est pas nouvelle et remonte même à 1950. Le premier modèle de comptes harmonisés (MCH 1) est issu du travail réalisé à la fin des années 70 par un groupe d'experts sur l'initiative de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDC). A ce jour, le MCH 1 est un modèle de comptabilité publique éprouvé, mais qui, dans son ensemble, a parfaitement fonctionné plus de trente années durant. Il a été introduit dans le canton de Vaud pour les communes vaudoises en décembre 1979 avec l'entrée en vigueur du règlement sur la comptabilité des communes accompagné de son plan comptable.

Une évolution dans l'air du temps

Il est toutefois devenu nécessaire de tenir compte de diverses évolutions comptables à l'image des normes comptables internationales IPSAS (International Public Sector Accounting Standards), du modèle comptable de la Confédération (NMC) et en partie de la Nouvelle gestion publique. De telles évolutions ont amené la CDC à publier, en janvier 2008, un nouveau manuel intitulé «modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes – MCH 2», dont une deuxième version actualisée est sortie en juin 2017. Ce nouveau modèle est appelé à renforcer davantage l'harmonisation de l'ensemble des comptabilités des collectivités publiques, tout en mettant l'accent sur le principe de l'image fidèle en relation avec des opérations de poli-

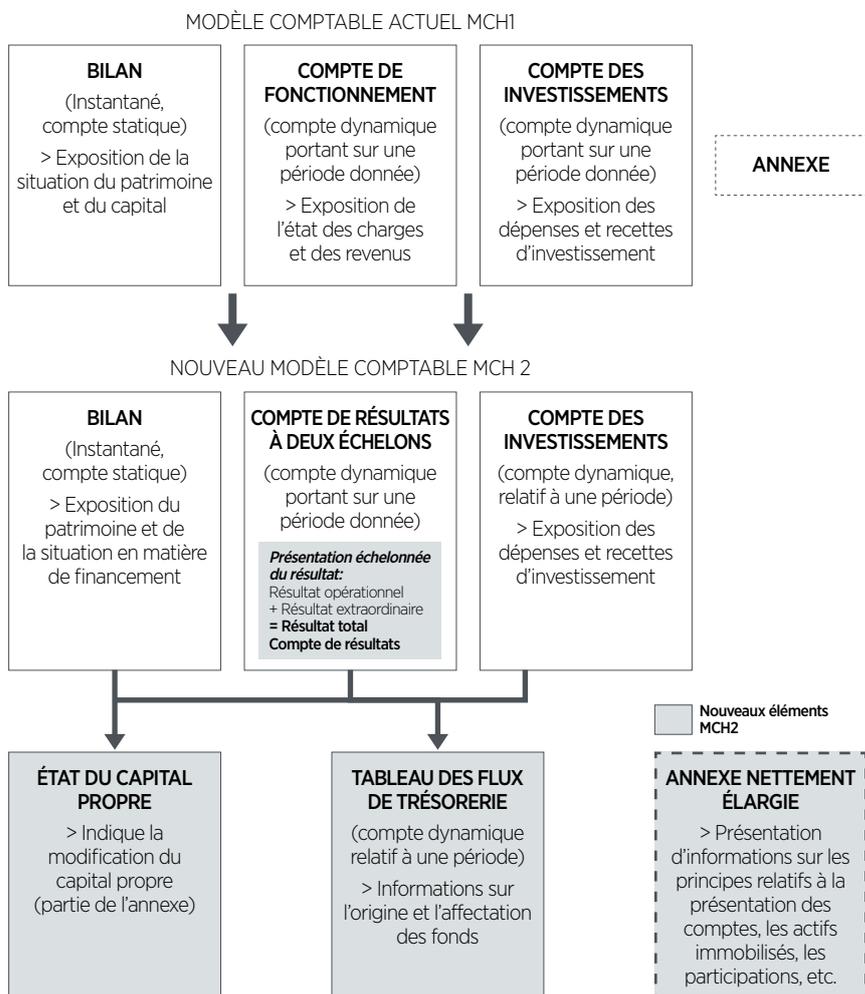
tique budgétaire, et à favoriser la statistique financière. Au niveau des finances communales, le GT MCH 2 communes-VD actif de 2010 à 2014 a passé en revue les recommandations de MCH 2 et émis des propositions en la matière.

Ainsi, le MCH2 constitue un pas important vers l'intégration dans les collectivités publiques de principes de gestion provenant de l'économie privée. Dans de très nombreux domaines, ce modèle présente des différences fondamentales par rapport à la pratique ac-

Le premier modèle de comptes harmonisés (MCH 1) est issu du travail réalisé à la **fin des années 70** par un **groupe d'experts** sur l'initiative de la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

tuelle et son introduction constitue une petite révolution tant dans la manière d'aborder la gestion financière des collectivités au sens large – pour les milieux

TABLEAU COMPARATIF ENTRE LE MCH 1 ET LE MCH 2 TIRÉ DU MANUEL MCH 2



Mot du Syndic d'Yverdon-les-Bains, Jean-Daniel Carrard

Au fil des années, les exigences de transparence, de cohérence et d'harmonisation dans le domaine des finances publiques se sont considérablement renforcées en Suisse. Yverdon-les-Bains, ville en pleine mutation et tournée vers l'avenir, mise sur le nouveau modèle comptable MCH 2 dans le but de répondre aux défis futurs en la matière. Cette refonte est en cours et l'expérience yverdonnoise acquise peut être mise à profit des communes intéressées.

politiques notamment – que dans la tenue de la comptabilité au quotidien pour l'administration des finances.

Quels sont les changements apportés par le MCH 2 ?

Les principaux changements pour MCH 2 pourraient être résumés de la manière suivante: un vocabulaire plus adapté, une évolution du plan comptable et de la classification fonctionnelle, un compte de résultat à deux échelons, des annexes nouvelles et plus détaillées, des réévaluations recommandées du patrimoine, une structure des fonds propres revue et l'étendue de la consolidation.

Son introduction nécessitera une **révision en profondeur** des dispositions légales et comptables en matière de finances publiques, d'une **formation soutenue** et d'un **suivi important**.

De plus, la présentation des comptes doit offrir la vision la plus conforme possible à la réalité de la situation financière, qui correspond à l'état réel du patrimoine, des finances et du résultat. Les principes régissant la présentation des comptes sont ceux du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables.

Le modèle MCH 2 répond ainsi aux besoins de l'ensemble des collectivités communales vaudoises et son introduction nécessitera une révision en profondeur des dispositions légales et comptables en matière de finances publiques, d'une formation soutenue et d'un suivi important, raison pour laquelle la ville

d'Yverdon-les-Bains a démarré cette entreprise, en introduisant en parallèle à la situation existante, une comptabilité communale sur MCH 2.

Etapes pour la mise en place de MCH 2 à Yverdon-les-Bains

Dans un premier temps il s'agit d'examiner le plan comptable communal existant et d'élaborer une table de conversion entre les comptes MCH 1 et les nouveaux comptes de MCH 2. Cet exercice nécessite un examen attentif et prend du temps parce que la correspondance des comptes existants n'est pas forcément compatible avec le nouveau plan comptable de MCH 2. Une adaptation du plan comptable de la commune est dès lors recommandée pour simplifier la bascule.

Conjointement, la ville d'Yverdon-les-Bains a analysé le logiciel comptable communal pour connaître son adaptabilité à MCH 2, au niveau du paramétrage et des modules, tout en y apportant quelques nouveautés telles que l'introduction du visa électronique et l'harmonisation du trafic des paiements, l'utilisation de l'Electronic Banking, de la GED et d'autres éléments simplifiant les procédures décisionnelles, organisationnelles et financières. Une revue de la comptabilité des immobilisations, en fonction des diverses catégories de placement en lien avec la politique d'évaluation du patrimoine et de l'amortissement, est recommandée. Diverses annexes aux comptes sont revues et complétées, de plus le tableau des flux de trésorerie est réadapté, pour autant que celui-ci existe. L'évaluation des indicateurs financiers nécessite à ce niveau des compléments d'informations.

L'introduction de MCH 2 a une forte influence sur les processus exis-

tants, à l'exemple de la planification des tâches, des plans financiers, du plafond d'endettement, du contrôle interne, des indicateurs et tout autre élément à connotation financière et utilisé par une commune pour assurer une gestion saine et efficace.

Les conclusions de cette démarche pionnière

L'expérience yverdonnoise a permis de mettre à plat les problèmes rencontrés et d'aborder la migration sur MCH 2 en prenant en compte les risques techniques et opérationnels, ceci sous l'ère de la nouvelle digitalisation comptable. Il s'agit d'un grand chantier qui va bouleverser en premier lieu les habitudes des boursières et boursiers, mais également le monde politique en fonction des options de recommandations choisies, et finalement la population dans la simple lecture et la présentation des comptes.

Dans tous les cas, il s'agit de garder à l'esprit qu'un tel changement ne peut se faire au niveau des communes vaudoises que progressivement et de manière accompagnée, la ville d'Yverdon-les-Bains apportant volontiers son soutien dans le domaine. ■

LA COMMUNICATION DES COMMUNES, UN ENJEU DE TAILLE

En ce XXI^e siècle, une commune voit la gestion de ses affaires se complexifier, qu'il s'agisse d'infrastructure, de constructions, d'aménagement du territoire ou de sécurité. En parallèle, les grands mouvements de fusion et les nouvelles normes légales l'obligent constamment à s'adapter à son environnement. Enfin, les attentes de ses administrés évoluent rapidement alors que les relations avec les différents groupes de pression s'intensifient. Et ce ne sont là que quelques-uns des défis qu'elle rencontre au quotidien.

Une bonne communication nécessite réflexion et anticipation

La communication représente un enjeu très important qui ne doit pas être sous-estimé ou négligé.

Une commune doit notamment:

- Intégrer la communication dans sa **vision globale**.
- **Réfléchir et planifier** les différentes actions à entreprendre en incluant toutes les parties prenantes.
- **Vulgariser l'information** afin qu'elle soit comprise par l'ensemble des publics concernés.
- Assurer une **communication fluide** avec la population en utilisant des moyens adaptés et complémentaires.
- Favoriser la **relation directe**, maîtriser les débats, réduire les craintes et les tensions.

AS Communication propose des solutions sur-mesure

Pour atteindre ses objectifs, une commune doit avoir une vue d'ensemble de ses différents dicastères afin d'éviter les messages contradictoires et les doublons. Elle doit ensuite disposer des ressources humaines adéquates pour assurer le suivi au quotidien. Deux conditions, parfois difficiles à remplir, pour lesquelles un support externe s'avère bienvenu.

AS Communication offre un regard global, neutre et expert. Professionnalisme, éthique, qualité et disponibilité sont les maîtres-mots de l'agence, qui propose aux communes un soutien, ponctuel ou sur le long terme, pour leur permettre de remporter la partie. Un véritable atout à avoir dans sa manche au quotidien.



COMMUNICATION

Chemin Neuf 1
CH - 1163 Etoy
Tél. +41 21 807 05 80

info@as-communication.ch
www.as-communication.ch

POUR LES TRAVAUX LES PLUS DURS

NOUVEAU TOYOTA HILUX DÈS CHF 22'593.- *



TOYOTA

ALWAYS A
BETTER WAY

toyota.ch

En exclusivité chez

Votre spécialiste
depuis 1924.

Emil Frey SA, Crissier

www.emilfreycrissier.ch

Découvrez toute la gamme Toyota et profitez de nos offres spéciales.

* Prix de vente net conseillé, hors TVA. Hilux Terra, 2.4 D-4D, Single Cab (châssis-cabine), 110 kW, boîte manuelle, CHF 22'593.-, Ø cons. 8.0 l/100 km, équivalent essence 9.0 l/100 km, CO₂ 211 g/km. Véhicule illustré: Hilux Sol Premium, 2.4 D-4D, 4x4 Double Cab, 110 kW, boîte manuelle, CHF 37'222.-, Ø cons. 6.8 l/100 km, équivalent essence 7.7 l/100 km, CO₂ 178 g/km. Ø des émissions de CO₂ de tous les modèles de véhicules immatriculés en Suisse: [CO₂] g/km. Bénéficiez de conditions attractives pour les flottes. Votre partenaire Toyota vous conseille volontiers.

L'essor économique de la Broye entravé par trois destructions

Comment expliquer que la Broye, qui réunit pourtant de nombreux critères pour accueillir les grandes entreprises, n'ait pas connu pendant des siècles un envol économique d'importance ? La réponse est à chercher dans l'histoire: la région a souffert d'une triple destruction qui a entravé son développement.

Capitale de l'Helvétie, Aventicum a été détruit à deux reprises, en 275 et 610.



Alain Chardonens
Enseignant-formateur
en histoire à l'Université
de Fribourg

Les ouvrages d'introduction à l'économie mentionnent la topographie comme étant l'un des critères pour l'implantation réussie d'entreprises. Alain Schoenenberger et Milad Zarin-Nejadan expliquent que «le plateau suisse présente les conditions les plus favorables pour le développement économique, du simple fait de sa position centrale et des facilités de communication en l'absence d'obstacles géographiques importants.» (1) La Broye, qui remplit ces exigences, a accueilli sur son territoire plusieurs foyers civilisationnels depuis 5000 ans, développant des liens économiques étroits avec les autres régions de la Suisse et de l'Europe.

Les premiers villages de Suisse

Venus du Moyen-Orient, les premiers hommes du néolithique s'installent au bord des lacs de Neuchâtel et de Morat

vers 5000 ans av. J.-C., Portalban étant considéré comme l'un des villages les plus anciens de Suisse. Les lacustres entretiennent des relations avec le centre de la France, ainsi qu'avec les régions méditerranéennes et baltiques, comme en témoigne un bijou en ambre découvert à Estavayer, provenant de la mer Baltique.

Un passage incontournable dans le monde celtique

Les Celtes s'installent aux environs de 750 av. J.-C. sur le territoire helvétique. Ils ont comme particularité la maîtrise du fer. Une forteresse, appelée *oppidum*, est construite sur le Mont Vully pour protéger les voies commerciales. La Broye est un passage incontournable pour les échanges économiques. Comme l'explique l'historien Michel Charrière: «Les routes commerciales et les produits échangés sont ceux des siècles précédents. Le Plateau suisse bénéficie d'une situation privilégiée au carrefour des axes reliant le Danube, le Rhin, le Rhône et le Pô.» (2)

Après leur **intégration à l'Empire**, les Helvètes et leurs voisins sont englobés dans un vaste marché en **pleine expansion** qui crée un **boom commercial** sans précédent.

Aventicum, capitale de la Suisse

A l'époque romaine, Aventicum, peuplé de 20'000 habitants, devient la capitale de l'Helvétie. La Broye connaît la prospérité, comme indique l'historien Laurent Flutsch: «Après leur intégration à l'Empire, les Helvètes et leurs voisins sont englobés dans un vaste marché en pleine expansion qui crée un boom commercial sans précédent. Grossis par l'exploitation des territoires conquis, les échanges sont facilités par la monnaie unique, par des infrastructures de transports performants et un système administratif uniformisé.» (3)

La première dévastation de la Broye par les Alamans

A partir de 258, l'Helvétie connaît une importante déstabilisation à la suite des raids menés par les Francs et les Alamans. Ces derniers détruisent les villes et les villages du nord du Plateau. Aventicum est ravagé en 275. L'historien romain Ammien Marcellin (310-400) écrit que «dans les Alpes Grées et Pennines, on trouve, sans parler des lieux plus obscurs, la ville d'Avenches, déserte aujourd'hui il est vrai, mais non sans importance jadis, comme en témoignent encore ses édifices à demi ruinés.» (4) Cependant, fait remarquer l'historien Justin Favrod, la capitale des Helvètes n'est pas totalement anéantie: «Néanmoins, les destructions, les pillages, la diminution de la population et l'insécurité qui suivent le passage des barbares conduisent à une désorganisation du tissu économique et à un appauvrissement général des survivants.» (5)

Une importante perte de pouvoir: le transfert de l'évêché d'Aventicum à Lausanne

En 313, Constantin légalise le christianisme comme religion officielle de l'Empire romain. Il faut deux générations pour que l'Helvétie s'y convertisse. Comme le déclare Jean-Pierre Felber, «au VI^e siècle, le siège de l'évêché du territoire des Helvètes oscilla entre Vindonissa (Windisch), encore romaine, et Avenches.» (6)

Cependant, les choses changent en 573 avec l'élection de Marius en tant qu'évêque d'Avenches. En raison de la menace que les Alamans font peser sur la région, il transfère le siège d'Avenches à Lausanne, qui va dorénavant devenir un centre religieux et politique.

Une nouvelle destruction au début du VII^e siècle

Avenches et la Broye n'en finissent pas de décliner. Selon l'historien mérovingien Frédégaire, l'ancienne capitale de l'Helvétie connaît une nouvelle destruction vers 610-611. Selon la chronique de l'auteur, «les Alamans envahirent et saccagèrent le pays d'Avenches [...]. Les Alamans furent vainqueurs et mas-

sacrèrent la plus grande partie de leurs adversaires. Sur le territoire d'Avenches, ils mirent le feu presque partout et emmenèrent beaucoup de prisonniers en captivité. Puis ils rentrèrent chez eux avec leur butin.» (7)

Le pillage d'Estavayer et de la Broye

Berne a comme ambition d'agrandir son territoire vers l'ouest en s'emparant du Pays de Vaud: «Le 21 octobre 1475, écrit Jean-Pierre Felber, le Conseil de Berne donne l'ordre à ses hommes de saccager et de raser les villes, châteaux et villages du pays qui se trouvent sur leur route afin d'affamer l'ennemi et de l'empêcher de revenir.» (8)

Si Morat, Avenches et Payerne se rendent, Estavayer résiste. Les Bernois, aidés des Fribourgeois, massacrent, selon Bernard de Vevey, entre le quart et le tiers de la population. Les châteaux de Chenaux (siège de l'actuelle préfecture) et de Font sont incendiés. En pillant Estavayer, Fribourg s'est débarrassé d'un rival économique: «L'industrie du drap, dont Fribourg craignait si fort la concurrence, disparut d'Estavayer quelque 30 ans après la prise de la ville [...]» (8) Alfred Schnegg fait remarquer une forte baisse démographique dans la région dévastée par les Bernois: «Plus de deux tiers de la population du pays de Vaud tout entier en proie au désespoir, au dénuement et à la disette périrent, engagés dans la voie que suit tout être humain de chair.» (9)

La fragmentation de la Broye

Ayant dû rétrocéder les conquêtes territoriales réalisées à la suite du traité de Fribourg de 1476, les Bernois procèdent à l'invasion du Pays de Vaud, alors savoyard, en janvier 1536. Ils sont aidés dans leur entreprise par les Fribourgeois qui s'emparent d'Estavayer, Saint-Aubin, La Molière, Surpierre et Vuissens.

A cette division territoriale, il faut ajouter une rupture religieuse: Berne impose le protestantisme aux villages envahis, Fribourg maintient le catholicisme. La Broye devient une région fragmentée au point de vue politique, religieux et des frontières.

Au fil des siècles, la Broye, restant une région essentiellement agricole, a de

la peine à connaître un développement industriel. La ligne de chemin de fer Yverdon - Estavayer - Payerne - Morat, qui aurait dû dynamiser l'économie sur la rive sud du lac de Neuchâtel, n'est inaugurée qu'en 1876. En effet, l'Etat de Fribourg a tout fait pour freiner le projet afin qu'il ne concurrence pas la ligne Lausanne - Fribourg - Berne dont la dette abyssale devait être absolument amortie.

La Broye avait ainsi tous les atouts pour devenir un centre d'importance, à l'image de l'Arc lémanique ou de l'agglomération bernoise, mais l'Histoire en a décidé autrement. Un siècle plus tard, l'autoroute A1 qui traverse la Broye est mise en service en 2001. Quinze ans après l'ouverture de l'A1, la Broye a connu enfin le développement qu'elle mérite, accompagné d'une évolution démographique significative. ■

Références

- (1) Schoenenberger, A.; Zarin-Nejadan, M.: *L'économie suisse*. Paris, Presses universitaires de France, 1994, p.9.
- (2) Charrière, M.: *Fribourg, un canton, une histoire*. Fribourg, Conseil d'Etat du canton de Fribourg, 1991, p.17.
- (3) Flutsch, L.: *L'époque romaine ou la Méditerranée au nord des Alpes*. Lausanne, PPU, 2005, p.67.
- (4) Marcellinus, A.: *Histoire*. Paris, Les Belles-Lettres, 1968, p.12.
- (5) Favrod, J.: «La date de la prise d'Avenches par les Alamans», in Koenig, F. E.; Rebetez, S.: *Arculiana*. Avenches, L.A.O.T.T., p.175.
- (6) Felber, J.P.: *De l'Helvétie romaine à la Suisse romande*. Genève, Slatkine; Shsr, 2006, p.60.
- (7) Fredegarii et aliorum chronica. *Vitae sanctorum*. In *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores Rerum Merovingicarum*, 2, p.60-61. / (8) Felber, J.P.: Op. cit., p.52.
- (8) de Vevey, B.: «Estavayer et les guerres de Bourgogne», *Annales fribourgeoises*, 1946/47, p.113.
- (9) Schnegg, A.: *Les entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses. Quellen zur Schweizer Geschichte I. Abteilung: Chroniken Band III*. Bâle, Verlag Birkhäuser, 1948, p.199-203.

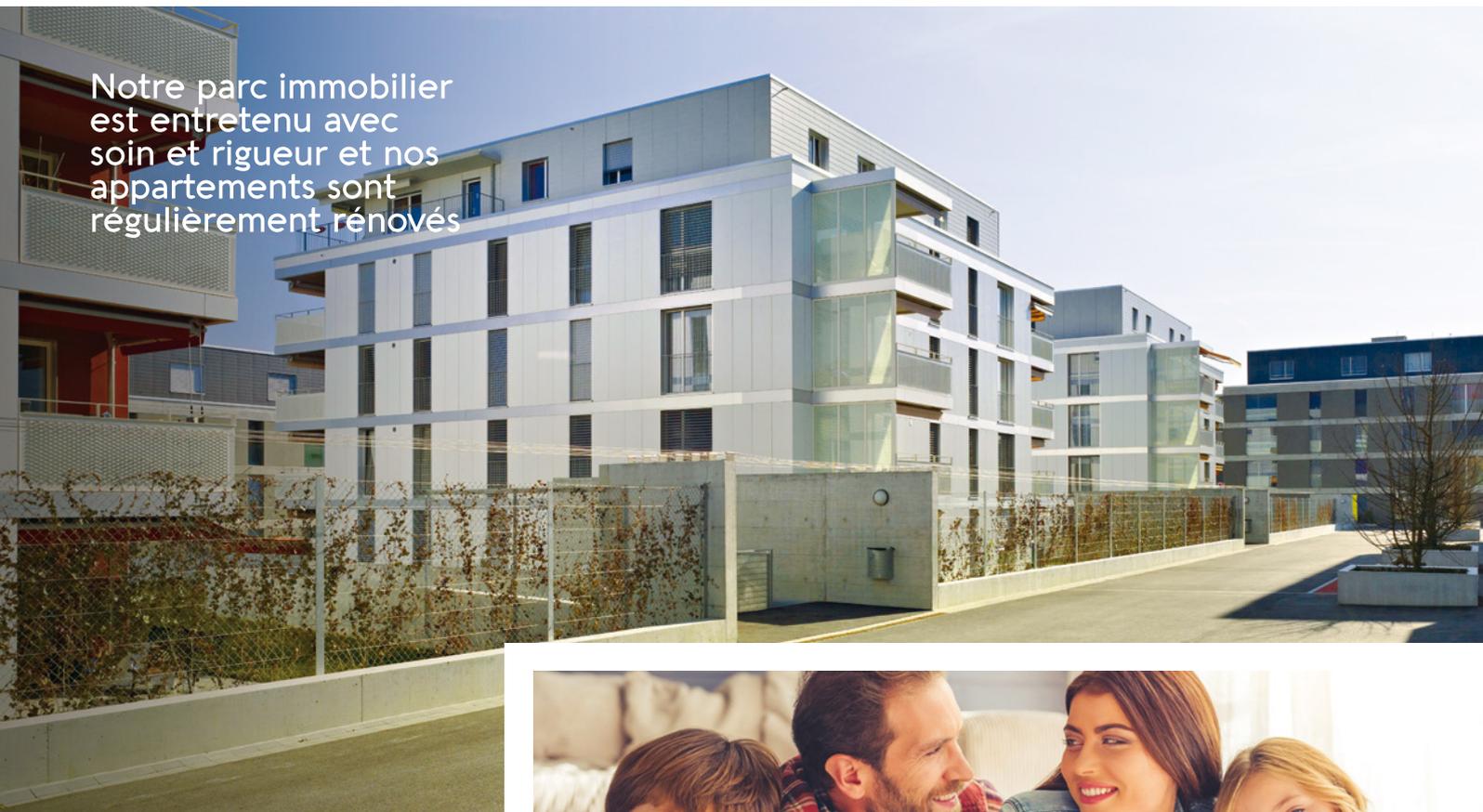


SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
D'HABITATION LAUSANNE

Constructeur de logements à loyers abordables

Coopérative reconnue d'utilité publique,
sans but lucratif, nous sommes indépendants
financièrement et politiquement

Notre parc immobilier
est entretenu avec
soin et rigueur et nos
appartements sont
régulièrement rénovés



Nous sommes la première coopérative vaudoise de logements à loyer abordable

Quelques exemples de loyers d'appartements agréables à vivre et bien équipés, dans le groupe de nos immeubles de Lausanne, Chemin de Maillefer 101 à 125 selon photo ci-dessus, (moyenne sans charges):

2 pièces (87m²): CHF 1'400.-
3 pièces (79 m²): CHF 1'338.-
4 pièces (99 m²): CHF 1'725.-
5 pièces (125 m²): CHF 2'269.-
Loft (82 m²): CHF 1'325.-

Appartements protégés :

2 pièces (58m²): CHF 940.-
3 pièces (79m²): CHF 1'261.-

Nous sommes au service de toutes les communes vaudoises

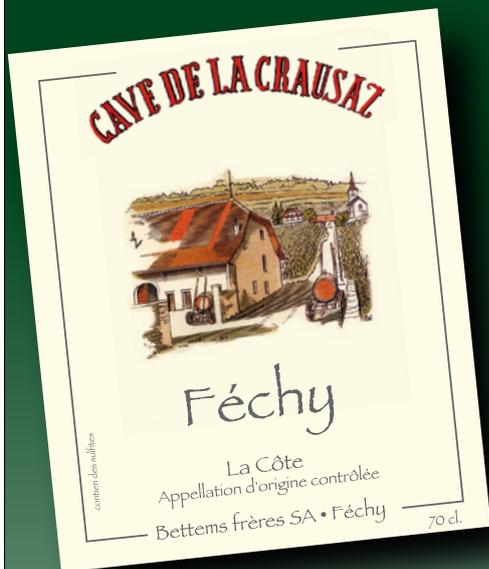
Notre capacité d'investissement nous permet de financer les projets depuis la phase des études préliminaires jusqu'à la consolidation des crédits. Les communes n'ont ainsi plus besoin de cautionner le risque financier ni d'aller chercher des crédits bancaires.

Les valeurs fondatrices de notre coopérative: le respect et la confiance

Depuis 1920, nous avons bâti une réputation de partenaire loyal auprès des acteurs publics.

Les responsables communaux sont intégrés dans les jurys de projet, les entrepreneurs et les maîtres d'état sont payés dans les 30 jours, nous travaillons volontiers avec les entreprises locales et les coopérateurs sont intégrés dans notre structure.

Cave de la Crausaz Féchy



Féchy AOC La Côte

Vente directe à la propriété

Cave ouverte tous les jours
lu-ven 7h - 12h / 13h - 18h
samedi 8h - 12h / 14h - 17h



Chemin de la Crausaz 3 - Féchy

021 808 53 54 - www.cavedelacrausaz.ch

**A la recherche d'un
revenu fiable, attractif
et durable ?**

Et cela sans problème ?

Alors, nous sommes le partenaire idéal. Laissez-nous réaliser en partenariat avec vous un emplacement d'affichage bien intégré sur votre propriété.

De la planification des nouveaux supports publicitaires à l'exploitation des surfaces, nous nous chargeons de tout. Intéressé ? Nous serions heureux de vous répondre. www.apgsa.ch/proprietaires-fonciers ou téléphone 058 220 74 00.



APG|SGA
Out of Home Media

L'application schématique de la LAT mettra-t-elle à mal l'essor économique de la Broye-Vully ?

Les autorités cantonales et communales vaudoises sont au cœur de l'exercice de mise en conformité de leurs plans directeurs et d'affectation avec le PDCn. La gestion des zones industrielles et d'activités (ZIZA) doit aussi être mise en place. La Broye-Vully craint une vision cantonale des ZIZA schématique, susceptible de remettre en question son essor économique.



Blaise Clerc
Syndic de Vully-les-Lacs
et vice-président du Groupe
Bourg & Villages de l'UCV

La Broye-Vully, c'est toute une histoire avec ses hauts et ses bas (lire l'article ci-contre de M. Chardonnes). Après avoir rayonné sur les plans politique et économique, cette région, dont la prospérité était convoitée, a connu guerres et pillages qui l'ont laissée exsangue pendant des siècles. Son renouveau est très récent.

Une situation attrayante qu'il faut préserver

Ces trente dernières années témoignent d'un développement impressionnant. Tous les indicateurs le prouvent: des voies de communication performantes avec l'autoroute A1 et une offre en transports publics mettant Payerne à moins de 50 minutes de Lausanne ou Berne, un développement démographique le plus élevé de Suisse, des nouvelles communes nées de fusions majeures, des synergies uniques et innovantes avec les Broyards et Vuilleriens fribourgeois. Ajoutons encore les activités à hautes valeurs technologiques, en particulier aéronautiques, et leurs effets sur l'ensemble des formations de base, techniques et universitaires. Les grandes entreprises et les PME installées depuis une décennie ne s'y sont pas trompées. Le district Broye-Vully a enfin retrouvé sa place de pôle économique avec lequel il faut compter.

Or cet essor pourrait bien pâtir d'une lecture cantonale par trop restrictive de la législation fédérale, notamment sur la gestion des ZIZA. L'article 30a al.2 OAT prévoit que «la délimitation de

nouvelles zones d'activités économiques requiert l'introduction par le canton d'un système de gestion des zones d'activités garantissant, globalement, leur utilisation rationnelle.» Il est essentiel que les communes vaudoises ne se voient pas imposer des contraintes supplémentaires par rapport aux cantons voisins.

Les communes prendront part aux réflexions sur les ZIZA

Craignant une application cantonale mécanique de ce système, le groupe Bourgs et Villages de l'UCV a écrit en mai dernier à la Cheffe du DTE et au Chef du DECS pour leur demander d'associer les représentants des communes à la réflexion sur la mise en œuvre des ZIZA. Notre requête a reçu un accueil favorable. Un atelier a été mis en place avec les professionnels des deux départements et une séance du groupe de travail politique évoquera, entre autres sujets, cette problématique avec la Conseillère d'Etat en octobre.

Un surdimensionnement des zones d'activités dans un certain nombre de communes du district est relevé par le SdT. Au vu des perspectives de développements économique et démographique, la preuve de ce surdimensionnement en matière de zones d'activités reste à apporter. Ces collectivités entreprennent une révision complète de leur PGA et entament la réduction de leurs zones constructibles. Elles ne peuvent pas, en plus, renoncer à une vision économique de leur territoire, se transformant ainsi en communes-dortoirs, ce que personne ne souhaite. Il n'y a pas de développement harmonieux sans vie sociale et tissu économique.

Réfléchir et planifier des espaces économiques sur leur territoire, trouver des solutions de partenariat avec d'autres, c'est une des missions pour lesquelles les autorités communales sont élues. La pérennisation d'une gestion équilibrée est à ce prix. Et, osons le dire, c'est aussi la garantie de rentrées fiscales pour la commune, comme pour le canton. Une centralisation de tout le tissu économique sur les agglomérations et les centres nuirait rapidement à la qualité de vie (impact social, sécuritaire, sur la mobilité, le logement, etc.). Après la paupérisation des petites et moyennes communes, l'effet se répercuterait sur l'ensemble du Canton. Ce serait le retour aux années maigres, mais les communes ne seront plus à même d'aider l'Etat à renflouer ses finances comme elles ont pu le faire à l'aube des années 2000.

Quant à la péréquation, il est permis de se demander ce qu'il restera à répartir lorsque les rentrées fiscales auront fondu pour tous?

Osons croire que notre canton, une des régions les plus prospères d'Europe, sache reconnaître l'attrait et l'importance de ses collectivités communales qui ont fait et qui continuent à faire de lui le «Tigre» discret de notre pays. Qu'il reconnaisse à ces mêmes autorités le droit constitutionnel et la nécessité de promouvoir et de mettre à disposition des zones d'activités pour leurs PME. En concertation avec les partenaires institutionnels que sont les communes, qu'il sache entendre et faire confiance aux gens de terrain, à ces miliciens engagés qui se battent pour la prospérité de leur commune, de leur district et finalement celle du Canton. ■

Une épicerie mobile pour les plus défavorisés du canton

Le canton de Vaud compte environ 160'000 personnes au revenu modeste et bénéficiant d'un subside à l'assurance maladie. Les épiceries Caritas proposent des produits de première nécessité à prix très réduits: une manière concrète de soutenir ces ménages au budget serré, tout en respectant la dignité des personnes.



Une épicerie mobile au cœur des villes, ici à Aigle



Françoise Crausaz
Chargée de communication à Caritas Vaud

Aujourd'hui, le canton compte trois épiceries fixes à Lausanne, Vevey et Yverdon-les-Bains et une épicerie mobile qui circule dans 13 communes. Cela permet à Caritas Vaud de se rapprocher des plus défavorisés, la moitié des personnes subsidiées à l'assurance maladie habitant en dehors des grands centres urbains.

Fonctionnement de ces épiceries solidaires

Gérées professionnellement, les épiceries requalifient des personnes en insertion et considèrent les clients à très bas revenu comme des consommateurs, libres et soucieux de trouver les meilleurs produits aux meilleurs prix. Des denrées de qualité et des fruits et légumes frais sont donc disponibles dans ces commerces afin de garantir une offre alimentaire équilibrée.

Une épicerie Caritas – fixe ou mobile – qui offre des prix 30 à 50% plus bas que ceux du marché, ne génère presque pas de marge. Le financement est donc complété par l'apport de fondations privées. Caritas Vaud doit s'appuyer sur les privés, mais aussi sur les communes, pour pérenniser cette offre de proximité. L'association salue et remercie ici celles qui ont décidé de s'engager pour ce projet.

Aigle et Nyon convaincues: témoignages de ces deux communes

Pour mieux comprendre leurs motivations, nous avons rencontré M. le Syndic d'Aigle, Frédéric Borloz: «La précarité, ce n'est pas qu'une théorie, ce ne sont pas que des mesures sociales. Nous avons besoin de mesures pratiques et concrètes telles que l'épicerie mobile. Car nous le savons bien, la vraie priorité d'un ménage dans la précarité, c'est de manger. Et le bénéfice est d'autant plus important si on peut manger sainement!»

Il y a encore cinq ans, les épiceries dites sociales étaient positionnées dans

des endroits discrets. Or, dès les premières discussions, Aigle a proposé de stationner l'épicerie mobile de Caritas devant l'Hôtel de Ville. Frédéric Borloz confirme cette décision: «En la plaçant au centre-ville, en ne la cachant pas, on affirme que c'est un magasin comme n'importe quel autre magasin. Il est temps de décourager cette sorte de confidentialité ou de secret qui entoure le monde précaire!»

Pour la Ville de Nyon, l'aide apportée par l'épicerie mobile aux personnes en difficulté est précieuse. La Municipale Mme Stéphanie Schmutz précise qu'aujourd'hui les communes ne sont pas compétentes pour l'aide sociale à apporter aux concitoyens, celle-ci étant dans les attributions du canton via l'Association régionale de l'action sociale. Toutefois, la commune a favorisé l'accueil de l'épicerie mobile et participe à sa pérennisation. Les autorités nyonaises pensent que l'épicerie mobile est nécessaire, en complément de toute aide directe à la personne.

Mme Schmutz ajoute que «l'épicerie est utile pour toutes les personnes dont la situation financière est difficile, d'autant plus dans la région nyonnaise où le niveau de vie est relativement élevé. Toutefois, franchir la porte de l'épicerie pour la première fois n'est pas une démarche qui va de soi, tout comme demander de l'aide en général.»

Ces deux représentants politiques ont tous les deux fait preuve d'une même responsabilité sociale: «Les gens qui vont financièrement bien doivent veiller à ce que tous aient une vie décente. Nous avons le devoir d'accorder à tous, dans la mesure du possible, le maximum de

chances et leur assurer une vie correcte, mais sans les assister.» C'est ce à quoi aspirent les clients des magasins Caritas.

«Au camion, je trouve de quoi manger, sain et bon marché»

A Morges, Pauline*, retraitée, vient tous les jeudis. Elle vit avec l'AVS et une toute petite retraite. Après plus de trente ans de mariage, son mari a demandé le divorce et est parti à l'étranger sans jamais verser de pension. N'ayant plus exercé sa profession une fois mariée, il lui était difficile de retrouver du travail. Elle accepte donc encore aujourd'hui les emplois qu'on lui propose, certes très peu

payés, mais qui lui permettent de nouer les deux bouts. «Au camion, précise Pauline, je trouve de quoi manger, sain et bon marché. J'échange aussi avec les autres clients qui sont dans la même détresse financière et morale que moi, ce qui nous rapproche. Ces moments, comme les discussions que nous avons avec le gérant, sont très précieux.»

Si elle ne trouve pas les aliments qu'elle cherche, Pauline va dans les autres magasins pour compléter ses courses, l'argent économisé ici lui permet de continuer à fréquenter les autres commerces et à se maintenir dans la dignité. ■

*prénom d'emprunt



ELO[®]
Digital Office

La solution GED pour les communes à la pointe du numérique!

Une solution moderne, efficace et préconfigurée qui intègre l'ensemble des fonctionnalités recherchées en un seul produit.

- Mobilité sans compromis
- Intégration avec vos outils bureautiques
- Intégration avec vos applications métier
- Reprise de votre plan de classement ArchiClass
- Conformité ISO 15489 (record management)
- Licences forfaitaires illimitées pour les communes
- Accompagnement méthodologique

 **PROTOCOL**
INFORMATIQUE

www.protocol.ch · Tél. 021 623 77 77 · www.elo.com

DOSSIER GED

ELO, la solution de gestion documentaire leader dans les communes romandes, intègre dorénavant les exigences dictées par les archivistes et les instances cantonales. Elle permet l'importation à partir d'Archiclass.

L'une des règles de base lorsque des documents sont conservés de manière digitale, c'est de garantir que les données archivistiques nécessaires à leur tri soient assignées à l'entrée. En effet, il est clairement impossible d'imaginer pouvoir renseigner tous les documents stockés dans une GED à posteriori, ou même de les rentrer individuellement pour chaque document. Ces métadonnées sont essentielles pour assurer les tâches de tri et d'élimination qui doivent légalement être effectuées par les responsables de services et les archivistes, avant d'être validées par le Syndic. C'est ce sur quoi Protocol SA et ELO se sont penchés durant plus d'une année en collaboration avec les archivistes de différentes communes et cantons romands.

Le résultat à ce jour est parfaitement concluant et a déjà été adopté par plusieurs communes. Il est particulièrement bien adapté aux besoins en gestion documentaire de l'ensemble des services d'une administration communale, quel qu'en soit sa taille.

Tout y est. Liaison à partir des outils de création de plans de classement ArchiClass (développé par le canton de Neuchâtel), durées de conservation administrative et légale, création de liens dans un espace collaboratif, déclenchement des propositions d'archivage selon différents critères, clôture des dossiers, relation avec les emplacements physiques si des documents doivent être conservés en formats



originaux, gestion de PV de séances, synchronisation avec le site WEB de la commune; et bien plus encore.

Un travail conséquent qui porte ELO au premier rang des solutions GED pour les communes.

Selon Thierry Stocco, responsable GED ELO chez Protocol SA, : « Il y a GED et GED... Notre développement a atteint un niveau de finition qui nous permet de dire qu'il s'agit de la solution préconfigurée la plus évoluée du marché. Au-delà d'une GED avec ses fonctions classiques, il s'agit d'un outil qui tient compte de toutes les exigences documentaires pratiques et légales, de la production à l'archivage à long terme. Il apporte les notions transverses ainsi que les besoins en mobilité recherchés par nos clients pour un travail collaboratif efficace et moderne.»

Ce résultat n'aurait pas été possible sans la collaboration étroite avec les acteurs clés en charge des relations avec les communes vaudoises, ainsi qu'à leurs équivalents sur le canton de Neu-

châtel. Nous en profitons pour les remercier chaleureusement pour leur précieux concours.

Protocol SA est Business Partner ELO pour la Suisse Romande depuis 10 ans. Responsable d'un réseau de revendeurs ELO romands, Protocol SA a su convaincre plus de 100 clients, communes et PME d'utiliser cette solution préconfigurée. Quant à ELO Digital Office, société fille de Leitz à Stuttgart, nul besoin de la présenter si ce n'est de dire que les 22 années qui ont suivi le lancement de la première version digitale des célèbres « Classeurs Fédéraux » de Leitz, lui a permis de se hisser au sommet des ventes de produits GED avec 4 récents prix internationaux d'excellence et d'innovation en plus de 800'000 licences vendues dans les 34 pays où ELO dispose de ses propres bureaux, dont la Suisse.

Une présentation publique de ce qui précède aura lieu le 31 octobre à Lausanne. Nous invitons les personnes intéressées à nous contacter pour de plus amples informations.

« A terme, l'ambition est de voir la capacité d'action collective des acteurs publics se développer »

Huit communes de l'agglomération d'Yverdon-les-Bains se sont réunies au sein d'AggloY, une structure intercommunale en partenariat avec l'Etat de Vaud, pour répondre aux défis contemporains de l'aménagement du territoire et faire évoluer harmonieusement leur région. Point avec son responsable M. Sébastien Genoud.



Propos recueillis par
Charles Wernuss
Membre du Comité
de rédaction pour l'AVIATCO



Interview de
Sébastien Genoud
Responsable
du Bureau d'AggloY

Axée autour d'Yverdon-les-Bains et de 7 communes environnantes, AggloY regroupe un bassin de population de quelque 37'000 habitants. Elle est la troisième organisation de ce type mise en place dans le canton sous l'impulsion de la politique fédérale des agglomérations, qui a pour objectif de coordonner le développement dans différents domaines et de promouvoir la collaboration dans les espaces urbains.

Après environ de dix ans de fonctionnement, quels sont les enjeux d'une telle organisation? Ses buts? Quelles difficultés ont les différents projets à voir le jour? Mais aussi quelles perspectives

d'avenir? C'est à toutes ces questions que nous tentons d'apporter des réponses en présentant le projet «AggloY» et ses implications sur une région tout entière, sous forme de regards croisés.

Dans cet article, M. Sébastien Genoud, Urbaniste de formation et responsable technique d'AggloY, présente le contexte d'AggloY. Puis dans le prochain numéro de *Point CommUNE!* à paraître début décembre, quatre syndicats de quatre communes impliquées depuis la création d'AggloY partageront leurs expériences quant à ce projet.

Après près de dix ans de fonctionnement, comment qualifieriez-vous le travail développé au sein d'AggloY? **M. Sébastien Genoud:**

Les villes et les agglomérations abritent près de 75% de la population helvétique et concentrent 80% des emplois. Elles forment donc le principal moteur économique de la Suisse et permettent aux

régions voisines et aux espaces ruraux de bénéficier des prestations et services qu'elles offrent.

La politique des agglomérations lancée en 2001 par le Conseil fédéral était une réponse aux multiples problèmes auxquels étaient confrontés les centres urbains et les agglomérations dans les années 90: problèmes de transport et d'environnement, charges accrues sur les centres, mitage du territoire, départ des citadins vers les banlieues, etc. Les communes n'étaient plus en mesure, à elles seules, de répondre à ces nombreux défis.

Le Conseil fédéral a donc démarré une politique spécifique au niveau des agglomérations, comprenant un outil mis à disposition des cantons et des communes, le «projet d'agglomération». Cet instrument de planification et de gestion doit permettre de traiter les problèmes de manière coordonnée, efficace et à la bonne échelle pour assurer le maintien, voire l'amélioration de la compétitivité et de la qualité de vie de ces territoires. A travers cet outil, il est possible d'obtenir des contributions fédérales pour la réalisation de certaines infrastructures de transports, sur la base d'une appréciation du rapport coûts/efficacité de celles-ci et de la cohérence du projet de territoire dans lequel elles s'insèrent.

Dans le cadre d'AggloY, les dossiers déposés en 2007 et 2012 auprès de la Confédération ont permis d'obtenir des aides conséquentes, permettant aux collectivités de mettre en œuvre d'ambitieux projets d'infrastructures et de développements immobiliers, qui n'auraient sans doute pas pu voir le jour



Projet emblématique d'AggloY: l'équipement et le réaménagement de plus de 1200 places de stationnement sur l'ensemble de l'agglomération, menés de manière coordonnée par les communes.

à cette échelle sans ces efforts de coordination et les cofinancements octroyés.

Rétrospectivement, les dix années écoulées apparaissent comme un processus d'apprentissage et de co-construction qui a exigé du temps et un engagement important de tous les acteurs publics. Le contexte de travail a progressivement évolué: aux longues phases d'études menées par des bureaux se sont succédés les procédures d'autorisation et les premières réalisations, demandant une implication toujours plus importante des collectivités. Cette évolution s'est accompagnée de changements organisationnels au niveau des Communes. La Ville d'Yverdon a ainsi créé, en parallèle au renforcement de son service de l'urbanisme, une cellule traitant uniquement des questions liées à la mobilité. Grandson s'est doté d'un bureau technique à même de suivre les procédures en matière d'aménagement du territoire. Au niveau cantonal, le Département des Infrastructures a créé la direction générale de la mobilité et des routes; le Service du développement territorial a mis sur pied une entité centrée sur la conduite et l'accompagnement des projets d'agglomération.

L'initiative de la Confédération, à travers le «projet d'agglomération», a ainsi largement contribué à la mise en place d'une politique de gestion de l'espace urbain et aux réformes que cela suppose.

Comment fonctionne l'organisation d'AggloY? Quelles sont les principales difficultés?

AggloY repose sur une base conventionnelle entre les communes et le canton,

qui est représentée par le Département des infrastructures. La direction est assurée par un comité de pilotage qui regroupe des représentants des exécutifs des communes, ainsi qu'un représentant du Conseil d'Etat. Ce collège est appuyé dans ses travaux par des cadres de l'Etat de Vaud et des techniciens communaux. Au quotidien, un bureau technique intercommunal pilote le projet afin d'assurer la transmission des informations aux différents organes décisionnels, de faciliter le dialogue entre les autorités, les partenaires institutionnels et les mandataires, ainsi que de constituer les dossiers nécessaires aux projets envisagés.

Les difficultés rencontrées dans le fonctionnement et la mise en œuvre d'AggloY sont souvent liées aux décalages qui existent entre les horizons de planification des communes et des partenaires privés, de l'ordre de cinq ans, et les conceptions stratégiques développées pour le long terme (15-20 ans).

Quels sont les principaux projets qui ont vu le jour et ceux en cours?

En matière de transports publics, le prolongement du RER Vaud à Grandson a marqué une étape majeure dans le développement des infrastructures de la région. Et le réseau de bus urbain permet aujourd'hui d'offrir, de concert avec les lignes CarPostal, une desserte de qualité à la majorité des quartiers de l'agglomération.

Un effort important est mené pour améliorer les conditions de circulation et d'utilisation du vélo. Dans les années à venir, plusieurs kilomètres de voies vélo en site propre verront le jour

entre les principaux pôles de l'agglomération, à l'image de la liaison réalisée par la commune d'Yverdon le long du canal du Buron, reliant le secteur des rives du lac au parc scientifique Y-Parc. Le Direction générale de la mobilité et des routes fournit dans le cadre de la réalisation de ces liaisons un appui important aux communes. En parallèle, les communes améliorent l'offre en stationnement pour les deux-roues: ces deux dernières années, 1200 places ont été équipées ou créées sur l'ensemble de l'agglomération.

Au niveau du réseau routier et du stationnement, l'objectif est de gérer le trafic motorisé par la mise en place d'itinéraires privilégiés et une organisation efficace du stationnement. La commune d'Yverdon déploie ainsi progressivement des zones macarons à destination des pendulaires et diminue fortement l'offre en stationnement gratuit sur le domaine public.

La question de la concurrence entre les zones commerciales de périphérie et les centres-villes est très présente au sein d'AggloY. Afin d'entamer la restructuration du secteur commercial de Chamard, situé à Montagny-près-Yverdon, dans de bonnes conditions, une stratégie commerciale d'agglomération a été établie au terme de longues négociations. L'objectif est d'assurer l'équilibre, la complémentarité et le développement de synergies entre les différents pôles commerciaux, tout en offrant un cadre de travail clair aux partenaires privés.

Le principal point noir au niveau de la dynamique de mise en œuvre



Equipements de véhicules
www.sortimo.ch

GERBER FRÈRES sàrl
Aménagements de véhicules utilitaires

En Budron B5 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne – Tél. 021 653 51 52
gerberfreres@bluewin.ch – www.gerber-freres.ch



La stratégie intercommunale de gestion des surfaces commerciales permet d'assurer la complémentarité et le développement de synergie entre les différents pôles commerciaux, tout en offrant un cadre de travail stabilisé aux grandes enseignes.

du programme d'AggloY réside dans le retard pris dans la réalisation des mesures dites d'urbanisation: quartiers d'habitation et affectations de secteurs dédiés au secteur secondaire. Cette situation n'est d'ailleurs pas propre au nord-vaudois et a fortement contribué à provoquer les déséquilibres que l'on connaît sur le marché du logement dans les centres urbains de la métropole lémanique. Des projets d'envergure sont néanmoins sur le point de voir le jour, dans un contexte où l'offre en nouveaux logements augmente sensiblement dans les centres. Une attention particulière devra être portée à la qualité des nouvelles constructions.

Et les perspectives d'avenir?

Quelles sont vos espérances ou attentes?

L'enjeu principal à moyen terme est de positionner au mieux AggloY dans le cadre du nouveau fonds FORTA, qui permet de pérenniser les aides fédérales octroyées dans le cadre de la politique des agglomérations. A ce niveau, un important travail reste à faire pour coordonner de manière fine les intentions des communes, mais aussi du canton, avec la planification fédérale. En moyenne, c'est entre 2 et 5 millions de cofinancement annuel qu'une agglomération de la taille d'AggloY peut espérer obtenir. Sur une période de vingt ou trente ans, ces aides cumulées offrent l'opportunité

aux communes de disposer sur la durée d'aide substantielle pour poursuivre l'amélioration de leur infrastructure et de capitaliser sur l'important travail de coordination et de planification effectué jusqu'à ce jour. Toutefois, à compter que les objectifs d'AggloY soient poursuivis et le rythme d'investissement actuel maintenu, les contributions fédérales provenant du FORTA ne seront vraisemblablement pas suffisantes et des solutions devront être trouvées afin de garantir une situation saine au niveau des finances communales.

Du côté de l'aménagement du territoire, la mise en vigueur de la nouvelle LAT a entraîné la mise en application des mesures du Plan directeur cantonal qui traitent du dimensionnement de la zone à bâtir. Celles-ci restreignent désormais fortement la croissance des communes situées hors des centres, communes qui ont accueilli une part importante des nouveaux habitants du canton ces dernières années. Proportionnellement, le poids démographique des agglomérations et des centres régionaux a même diminué durant la dernière décennie. Il existe donc un enjeu à offrir un cadre de mise en œuvre solide aux projets situés dans les zones urbaines afin d'inverser la tendance et de garantir la construction de logements en suffisance dans la région métropolitaine lémanique.

Au sein d'AggloY, un des obstacles majeurs rencontrés réside dans l'absence

de coordination, qui a prévalu ces dernières années, entre le plan sectoriel fédéral des surfaces d'assolement et le territoire d'urbanisation de l'agglomération. Celui-ci regroupe les zones à bâtir existantes et les extensions nécessaires pour répondre au besoin défini par le Plan directeur cantonal au niveau de la construction de nouveaux logements et d'espaces pour le développement et l'accueil d'entreprises. Des surfaces d'assolement, soit des terres agricoles à théoriquement protéger durablement, sont aujourd'hui identifiées au sein du périmètre de certains projets. Cette situation ambiguë crée naturellement beaucoup d'incertitudes et peut décourager les partenaires privés et les investisseurs à s'engager sur des projets qui répondent aux exigences de la LAT et du Plan directeur cantonal. La situation dans le canton de Zurich, qui a fourni par le passé un effort très important pour définir de manière claire, d'une part, les terres agricoles vouées à protéger durablement et, d'autre part, les secteurs destinés à être urbanisés, démontre que l'exercice de coordination entre ces politiques publiques est possible malgré le flou qui règne actuellement au niveau du cadre prescriptif relatif aux surfaces d'assolement.

L'échange d'expériences au niveau technique revêt à mes yeux une dimension centrale tant un environnement de travail intercommunal au cœur de zones urbanisées génère des situations complexes. De concert avec le bureau technique de l'agglomération du Valais central, nous travaillons à la mise en place d'une plateforme d'échanges entre les agglomérations de Suisse occidentale. L'objectif est de partager des idées et des expériences et de trouver des façons communes de résoudre les problèmes d'aménagement que nous rencontrons. A terme, l'ambition est de voir la capacité d'action collective des acteurs publics se développer. ■

Retrouvez les expériences de quatre syndicats de quatre communes impliquées depuis la création d'AggloY dans le prochain numéro de *Point CommUNE!*

La bienveillance au travail: un comportement à adopter et à cultiver

Pourquoi la bienveillance rencontre-t-elle tant d'obstacles dans le monde du travail? Pourquoi et comment la mettre aux commandes dans nos relations professionnelles? Cet article offre quelques précisions sur cette thématique d'actualité dans les ressources humaines.



Christian Sinner
Coach et conseiller RH

Harcèlement, mobbing et burn-out sont en augmentation. Sans aller jusque dans ces extrêmes, il est fréquent d'observer que de nombreux conflits dérapent et contaminent sensiblement les relations humaines au sein, voire à l'extérieur des organisations. C'est que la bienveillance n'est malheureusement pas la norme dans les administrations ou les entreprises: la rentabilité, la concurrence, la performance et l'individualisme ont largement pris le dessus, trop souvent à n'importe quel prix.

Une notion à la mode mais à la traîne dans les relations humaines

Commençons par nous entendre sur une définition de la bienveillance. Je vous propose celle-ci: «Qualité d'une volonté qui vise le bien et le bonheur d'autrui; veiller au bien, en somme, que cela soit pour soi-même et pour les autres.» Répondant ainsi au fameux adage: ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'ils te fassent.

Dans un ouvrage remarquable intitulé *Oser la bienveillance*¹, Lytta Basset, théologienne, défend l'idée que le dogme du péché originel (Adam et Eve seront chassés du Paradis), adopté par l'Eglise grâce à Saint-Augustin au V^e siècle, aurait conditionné l'Occident de manière ininterrompue jusqu'au XX^e siècle, en lui donnant une vision catastrophique de la nature humaine. Il faudra attendre le philosophe Jean-Jacques Rousseau (XVIII^e) pour provoquer une première rupture dans cette

pensée unique: l'homme naît bon, c'est la société qui le corrompt. Jusque-là, il y avait une sorte de pensée unique véhiculée par l'Eglise et entretenue par les monarchies postulant que l'homme naît égoïste, mauvais, méchant et pervers. Ce dogme a donc contribué à déresponsabiliser les individus de manière radicale, les excluant du pouvoir.

Anne van Stappen, docteur en médecine et spécialiste des relations humaines, relève que la malveillance peut être volontaire ou involontaire². L'aspect volontaire réside dans la recherche de pouvoir sur l'autre, de possession, de contrôle, de supériorité. La malveillance involontaire est plutôt consécutive à des négligences ou à l'ignorance des conséquences de nos actes; l'inconscience en est la source principale, laissant la place à des automatismes, des filtres déformants, des réactions émotives non maîtrisées. Bref, tout ce qui fait réagir ou agir en manquant d'humanité sans que l'on ne s'en aperçoive.

La bienveillance envers soi-même: un premier pas indispensable

Il faut dire que les individus ne pratiquent pas toujours la bienveillance envers eux-mêmes. Pour Anne van Stappen, être bienveillant envers soi-même nécessite de prendre conscience de ses blessures, souffrances et ruminations; de les accepter pour pouvoir avancer et ouvrir son regard et ses sens à tout ce qui vit à côté de soi et cultiver le bien-être dans le présent. La méditation en pleine conscience est une pratique aidante.

Qui suis-je? Voilà une question essentielle qui mérite quelques pauses dans nos quotidiens débordant d'activités et de distractions. Vivre en pleine

conscience, c'est acquérir la capacité de s'observer, de percevoir ses émotions, de les identifier, et ne plus se laisser dominer par son mental. Par la méditation, «je fais place nette en dégageant la «chambre de ma conscience» de toutes les toiles d'araignée qui l'obstruent et de tous les meubles qui l'encombrent pour laisser la lumière de l'être l'éclairer.»³

Le philosophe français réputé et remarquable pédagogue qu'est Luc Ferry parle de la grande question que doit se poser chacun: qu'est-ce que la vie bonne? Pour cela il est une condition impérative: savoir quitter le monde de l'hyper connexion, se débrancher, faire taire le brouhaha qui nous assourdit et nous aveugle, pour se connecter avec soi-même!

Plus d'intériorité, c'est amener la bienveillance dans les relations

Conquérir de l'intériorité, ce n'est pas gagner sa liberté au détriment des autres mais gagner une liberté intérieure. Gagner cette liberté qui affranchit des soumissions à son mental, des révoltes mortifères, des frustrations ou de l'exacerbation des désirs, c'est la liberté qui permettra de trouver un sens à sa vie et d'en donner un à ses choix, en cohérence avec une conception positive de l'humain.

Ainsi, l'individu est en mesure de pouvoir construire des relations inspirées par la bienveillance. Et comme ce sont bel et bien les humains qui prennent des décisions – politiques ou économiques, sensées ou pernicieuses – la bienveillance envers soi-même permet sans aucun doute d'envisager des stratégies et des décisions orientées par des principes respectueux d'autrui.

Les bienfaits dans le monde du travail

Comme le dit Christophe Dejours: «Les entreprises [il en va donc de même pour les administrations publiques] doivent apprendre aussi à justifier leur organisation en termes de vivre-ensemble et de santé mentale, à prouver qu'elles sont des entreprises bienveillantes.»⁴

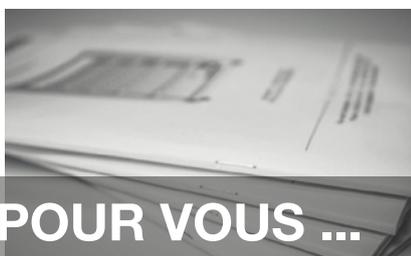
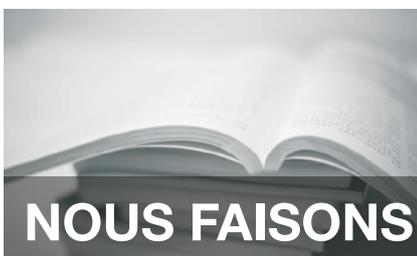
La bienveillance est l'affaire des individus, chacun étant concerné, et non pas des procédures, même si celles-ci peuvent parfois préciser un certain nombre de pratiques et de savoir-faire. Il est impératif pour tout patron, tout cadre et tout employé d'envisager les relations humaines en pleine conscience et de s'interdire une vision utilisatrice de l'autre et viser un esprit de coopération. Recourir aux talents des uns et des autres doit se faire dans l'échange,

la confrontation et la considération des différents points de vue, le partage des idées et pas uniquement dans l'affectation des ressources temps à la production, comme le préconise Jacques Salomé dans son livre *Oser travailler heureux*⁵. C'est ainsi que chacun se sentira concerné en termes de contribution aux résultats et objectifs de son entité.

Ainsi, les compétences relationnelles sont primordiales dans l'entreprise ou l'administration. Il n'y a qu'à voir comme la communication est régulièrement mise en cause dans les évaluations des collaborateurs. En effet, communiquer ne se borne pas à donner des consignes ou des informations. Communiquer nécessite de prendre en compte les personnalités, la diversité des êtres et des équipes, de s'adapter et de chercher

à comprendre les mondes et les fonctionnements des uns et des autres. «Pour manager des hommes, celui qui agrandit sa capacité de conscientisation développe aussi son efficacité personnelle. La connaissance de soi et l'appréhension de son niveau d'efficacité personnelle sont deux axes prioritaires de réflexion pour chaque manager.»⁶ Une telle attitude constitue les fondamentaux de la bienveillance dans le monde du travail. ■

1. *Oser la bienveillance* - Lytta Basset - Editions Albin Michel 2014.
2. *10 vertus pour cultiver son jardin intérieur* - Chapitre «La bienveillance» - Anne van Stappen - Editions Jouvence 2015.
3. Jacques de Coulon, professeur de philosophie et ancien recteur du collège Saint-Michel à Fribourg - Tiré de *10 vertus pour cultiver son jardin intérieur*, chapitre «La joie de l'être».
4. Citation tirée de *Les entreprises humanistes. Comment elles vont changer le monde.* de Jacques Lecomte - Edition des Arènes Paris 2016
5. *Oser travailler heureux. Entre prendre et donner* - Jacques Salomé - Editions Albin Michel 2000
6. Jacques Salomé, Ibidem



NOUS FAISONS POUR VOUS ...

IMPRESSION NUMÉRIQUE
RELIURE INDUSTRIELLE
MISE SOUS PLIS & ENVOI

**ALORS ...
CONFIEZ-NOUS VOS
RAPPORTS DE GESTION !**

Les Ateliers Olbis participent à la mission de la Fondation les Oliviers en offrant des prestations de réinsertion professionnelle.

Chemin du Rionzi 61 | 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 644 37 44 | Fax 021 644 37 40
www.olbis.ch | info@olbis.ch



La Vaudoise: un lac, un patrimoine, une passion

Au commencement était un lac qui suscitait des passions et d'où sortit un patrimoine: *La Vaudoise*. Ce reportage retrace brièvement l'histoire de cette barque emblématique, ainsi que celle de ses navigateurs, les Pirates d'Ouchy.



Roland Grunder
Sénéchal et Chargé
de communication pour
les Pirates d'Ouchy

Les bateaux lémaniques n'ont cessé d'évoluer. Tout d'abord les naus, petits bateaux non pontés d'une dizaine de mètres. Ensuite les cochères, barques partiellement pontées. Puis viennent les barques de plus grandes dimensions – pour la plupart pontées – avec le gréement à voiles latines, soit une antenne pivotant autour de son mât avec une voile triangulaire. On distinguait deux catégories: les bricks ou brigantins, longs de 16 à 22 m avec une charge pouvant aller jusqu'à 45 t! Et pour finir, les grandes barques de la dernière génération comme *La Bourgogne* construite en 1906: 51 m de long, 4 mâts, pouvant transporter une charge de 225 t.

Un peu d'histoire: le travail des barques

La vie d'un Bacouni, marin lémanique, était très dure. Au moyen d'une berota (ou brouette à pierre), il chargeait sur la barque des pierres issues des carrières de Meillerie, en plaçant les grosses sur

les bords et les plus petites au centre. Sable, gravier, chaux et bois de châtaignier étaient également convoyés. Les bateliers devaient équilibrer la charge afin d'éviter les naufrages par basculement.

Chargement terminé, les barques filaient à une allure de 8 à 10 km/h. En cas de calme total, les bateliers devaient tracter avec le naviot à la rame, et si le parcours longeait la côte, ils tiraient l'embarcation depuis un chemin de halage grâce à un harnais relié au mât par une corde.

Le début de la fin...

En 1931, Eloi Giroud reçut de ses parents un outil de travail construit à Bret-Locum, sur la rive française du lac Léman. Ce cadeau consistait en une barque à voiles latines destinée au transport de marchandises, en dépit de la concurrence croissante des bateaux motorisés. Il la baptisa *La Violette* en l'honneur de son épouse.

La construction achevée en 1932, *La Violette* est exploitée pour le transport de pierres, bois, sable et autres marchandises jusqu'à l'occupation de la Haute-Savoie. Dès novembre 1943, le trafic de marchandises sur le lac est entièrement interdit. Les barques n'ont

donc plus la possibilité d'effectuer des transports de marchandises lourdes entre la France et la Suisse, et la plupart sont mises hors d'usage. A la fin de la guerre, le transport par rail et par camions prend le dessus. Dès lors, la clientèle et les possibilités d'exploitation deviennent rares et Eloi Giroud, sans descendance intéressée, décide de se séparer de *La Violette*.

Sauvetage et conservation du patrimoine

Sous l'impulsion du Grand Patron de l'époque, le Dr Francis-Marius Messerli, médecin et secrétaire du Baron de Courbertin, instigateur et fondateur en 1934 de la Confrérie des Pirates d'Ouchy et du Journal d'Ouchy, la Confrérie se met sur les rangs pour acheter en 1948 *La Violette* afin de la restaurer. Ils la rebaptisèrent *La Vaudoise*, avec l'idée de sauver la dernière barque construite et d'en faire un atout voué au loisir des passionnés du lac.

Poursuivre la navigation ne fut pas toujours simple! Après une première rénovation en 1965, et malgré la bonne volonté des pirates, l'exploitation a été arrêtée en 1979 pour cause de vétusté. La même année, elle fut classée monu-



Royal Savoy Hotel & Spa Lausanne

Partenaire de la
Confrérie des Pirates
d'Ouchy et de
la Vaudoise

Alliant confort moderne
et charme du siècle passé,
l'Hotel Royal Savoy a été
initialement ouvert en 1909
et offre 196 chambres et suites
ainsi que des salles de réunion
dotées d'équipements dernier cri.

Avenue d'Ouchy 40
CH-1006 Lausanne
Tél 021 614 88 88
www.royalsavoy.ch



Une restauration durable

La restauration a commencé le 16 octobre 2014 sur le quai du Vent-Blanc. *La Vaudoise* fut mise en cales sèches sous tente, dans un chantier naval créé de toutes pièces pour une durée précise de 35 semaines. L'équipe de constructeurs et charpentiers marins venus de Brest pour six mois s'est mise rapidement au travail de démontage pour restaurer et reconstruire le bateau. On remit à neuf la coque, les bordages et la quille. Les parties métalliques ont été détachées, le moteur sorti, les mâts démontés; en un mot, tout a été refait, nettoyé, poncé, remplacé si nécessaire, repeint, et bien sûr remonté! S'il s'est écoulé trente-cinq ans entre la dernière restauration et ce jour mémorable du 29 avril 2015, gageons que c'est une nouvelle tranche de quatre décades de navigation qui attend la Confrérie de Pirates d'Ouchy.

Particularités de *La Vaudoise*

Barque du Léman à voiles latines
Longueur: 22,65 m
Largeur: 6,95 m
Masse: 30 t à lège
Motorisation: diesel-GM 120 HP
Voiles latines d'une surface de 140 m²
35 places pour les passagers
1 Patron, 6 à 8 équipiers,
1 à 2 cambusiers

ment historique vaudois flottant, permettant le financement de la première grande restauration grâce à l'appui enthousiaste de la population vaudoise et des autorités. Ces travaux dureront deux ans au chantier Sartorio à Mies.

Sa remise à l'eau et en service en 1982 fut l'occasion d'une grande fête populaire marquant le début de l'ère de la navigation de plaisance de *La Vaudoise*, symbole de la Commune libre et indépendante et des Pirates d'Ouchy.

La Confrérie des Pirates d'Ouchy

En remontant à l'époque gallo-romaine, on trouve la trace d'une corporation de «nautés» dans l'ancienne Lousonna sise à Vidy, perpétuée au Moyen Âge par une «frairie» des navigateurs des Rives d'Osches, puis à l'époque bernoise par une «Compagnie de Navigateurs» ayant leur port d'attache à Ouchy.

La Société vaudoise de navigation est fondée en 1846, suivie de la Société de sauvetage en 1885, du Cercle de la voile en 1919 et de l'Union nautique Ouchy-Lausanne en 1920. Ces sociétés, après la

«décise» du Rhône du 8 au 13 mai 1934, ont décidé le 16 juin de la même année, sous l'influence du Dr Messerli, de constituer la Confrérie des Pirates d'Ouchy dont il devient le premier Grand Patron et le restera jusqu'en... 1965!

Aujourd'hui, la Confrérie compte 450 membres dont 13 Patrons (avec permis pour *La Vaudoise*) et 120 équipiers. De son port d'attache à Ouchy, la barque navigue presque tous les jours durant la belle saison (environ 150 sorties annuelles), grâce aux Pirates, notamment les équipiers – tous bénévoles – et aux travaux réguliers de rénovation.

Une commune originale: la Commune libre et indépendante d'Ouchy

Née dit-on en 1144, étouffée sous la domination bernoise et finalement rayée de la carte en 1798 par le premier Préfet de Lausanne, la Commune libre et indépendante d'Ouchy (CLIO) renaît grâce à la Confrérie des Pirates d'Ouchy.

Géographiquement, la CLIO s'étend de la Vuachère à l'est à la Chamberonne

à l'ouest. Au nord, elle est limitée par les avenues de l'Élysée et de Cour, au sud par ce que les navigateurs appellent le Café de la Borne, établissement que l'on ne peut fréquenter qu'avec un bon scaphandre!

La population d'Ouchy dépasse les 10'000 habitants, mais elle s'accroît considérablement dès l'apparition du premier rayon de soleil et de son cortège de touristes.

Une commune gérée par les Pirates

La CLIO est dirigée par le Syndic d'Ouchy. Choisi par les Pirates parmi les Pirates, il fait d'office partie du Conseil de la Confrérie. Son cahier des charges mentionne entre autres de veiller au maintien de la bonne réputation de la Commune, des traditions et du folklore d'Ouchy. Il représente la Commune auprès des nombreuses associations oscherines.

Chaque année, il décerne le titre de Bourgeoise ou Bourgeois d'Ouchy à des citoyens honorables. Depuis 1991, quelque 400 diplômes ont été distribués et nul ne s'étonnera de voir parmi

Solutions web & mobiles

AU SERVICE DE VOTRE COMMUNE

Plateforme de communication et d'échange au service de votre administration et de vos citoyens.

- ✓ Identité visuelle adaptative
- ✓ Application conseil communal
- ✓ Réservations de ressources
- ✓ Intranet / Extranet
- ✓ Cyberadministration
- ✓ Bornes interactives, écrans TV
- ✓ Développements sur mesure

<http://communes.quicksite.ch>



Aigle
Bex
Monthey
Montreux
Ollon
Roche
Gryon
Vevey
ASCCV







L'aventure de Brest en 2004



Qualifiée de folie au début, cette excursion a eu un retentissement européen et les Pirates ont démontré qu'ils n'avaient rien à envier aux marins bretons! Après avoir traversé la France sur un parcours champêtre de 1400 km, *La Vaudoise* est arrivée au ponton saluée par une symphonie tonitruante de cloches, représentant le début d'une semaine extraordinaire accompagnée par les délégations des Cent-Suisses, des Milices vaudoises et du Musée du Léman. Le village suisse a été la plus grande attraction sur place, avec notamment un restaurant proposant des plats typiquement vaudois: fondue, féra et charcuterie. Cette aventure a été vécue par tous les participants comme unique et inoubliable. Elle vit même la création du groupement des Dames de Brest, épouses et compagnes de Pirates, groupement qui perdure et offre de nombreux services à la Confrérie lors de manifestations.

les premiers promus notre cher et regretté Jean-Pascal Delamuraz.

L'une des tâches principales du Syndic reste la gestion de la vigne oscherine. Celle-ci comprend 251 ceps répartis sur 200m² gracieusement mis à disposition par l'IMD. Chaque année, une sympathique fête permet aux Pirates de transporter sur *La Vaudoise* le produit de la récolte et de l'acheminer vers le vigneron exploitant, producteur du fameux Clos des Oscherins.

La Maison de Commune, siège de l'amitié

La Maison de Commune donne sur la place du Port, au bas de l'avenue d'Ouchy. Elle est le siège du Syndic et du Conseil de la Confrérie des Pirates. Après de multiples réaménagements, la salle du Conseil porte désormais le nom du Dr Francis-Marius Messerli, en l'honneur du père fondateur des Pirates. Le baptême a eu lieu le 1^{er} avril 2011 avec, pour marraine, Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. Chaque jeudi de 18h à 20h, la Maison de Commune accueille le stamm des Pirates.

La Vaudoise: de nombreux voyages et événements

La Vaudoise a une longue tradition lémanique mais a aussi eu des envies de voyages plus lointains. Du côté suisse, elle a participé aux trois dernières Fêtes des vigneron et sera sûrement présente

sous une forme ou une autre à la prochaine Fête de 2019. En 1977, elle amenait le dieu Bacchus à chaque représentation, alors qu'en 1999, elle transportait au large près de 3000 passagers. Détail pittoresque, les Cent-Suisses *in corpore* vinrent à bord, ce qui représente le plus grand nombre de passagers pour une seule croisière!

Par ailleurs, *La Vaudoise* suit fidèlement la régata des vieux bateaux à La Tour-de-Peilz depuis sa création en 1975. Egalement présente au rassemblement des vieux canots à Rolle, elle répond présente pour une inauguration de vedette de sauvetage ou encore participe quasiment chaque année au Bol d'Or, en marge bien entendu...!

D'autres événements ont parsemé l'histoire récente de *La Vaudoise*: croisière philatélique en 1975 avec la distribution de courrier autour du lac, remise à l'honneur de la tâche initiale du bateau par le transport de matériaux et animaux en 1995. Un cabotage commémoratif sera de nouveau à l'honneur en 2018, lors d'une navigation estivale de 13 jours avec 13 escales.

On rappellera ses infidélités lémaniques comme le voyage en 1987 sur le lac des Quatre-Cantons, affrété par la Fédération des vigneron vaudois pour la promotion des vins vaudois. Mais l'apogée de ses pérégrinations fut sans aucun doute son voyage en eau salée à Brest en 2004!



La restauration ou un pari fou

Ces années d'intenses activités, dont les deux transports qui la conduisirent sur le lac des Quatre-Cantons, puis à Brest, ont occasionné une usure importante du vénérable navire. Ne répondant plus aux normes de sécurité imposées aux embarcations dédiées au transport de personnes, il fallut se résoudre à un examen complet de sa structure. Sortie de l'eau en 2012, la barque fit l'objet d'une inspection du Service des automobiles et de la navigation (SAN) qui conclut à l'obligation d'une nouvelle rénovation.

Dans les rangs des responsables de la Confrérie, l'heure était aux réflexions. Fidèles à la détermination légendaire de leurs prédécesseurs, les Pirates décidèrent d'engager les démarches de recherche de fonds dès le début de l'année 2013. Il fallait réunir plus de 1,5 million de francs. Pour une association à but non lucratif, c'était loin d'être une sinécure. Le pari fut pris et surtout, réussi! ■

Plus d'informations

La Vaudoise navigue avec des passagers – individuels, sociétés, groupes ou entreprises – durant la belle saison de mai à octobre. Renseignements et réservations sur www.lavaudoise.com ou à communication@lavaudoise.com

A-te que l'Associachon vaudoise dâi z'ami dâo patois ?

L'usage du patois fut proscrit aux écoliers et à leurs régents par l'arrêté du Petit Conseil du 26 octobre 1806. Les édiles vaudois pensaient ainsi faciliter l'apprentissage de la langue française aux élèves vaudois. Aujourd'hui, l'usage du patois a bien évolué.



Henri Niggeler
Archiviste et bibliothécaire
de l'Association vaudoise
des Amis du patois

Jusqu'au XIX^e siècle, notables et gens de plume écrivaient et s'exprimaient en français. Notons que le Major Jean-Daniel Abraham Davel parlait souvent patois avec ses clients en son étude de notaire, de même que Louis Ruchonet, qui n'hésitait pas à s'exprimer dans le vieux langage pour une intervention, soit au Grand Conseil vaudois, soit à Berne. Quelle était donc cette langue parlée par la population de notre canton de Vaud ?

Particularités linguistiques du patois vaudois

Cet héritage linguistique, datant de plus de mille ans, issu du latin – tels le français, l'italien, le provençal, le catalan, l'espagnol, le portugais, le roumain, le ladin (Grisons) – groupe ainsi les langues dites romanes.

Dans notre Pays de Vaud, l'idiome parlé par la plus grande partie de sa population est connu sous le nom de reman ou roman. Il fait partie d'un domaine linguistique que le philologue italien Graziadio Isaia Ascoli, désigna sous

le nom de francoprovençal. Ce domaine s'étend sur trois pays. En France avec les contrées de la Savoie, du Dauphiné, de la Bresse bourguignonne, du Lyonnais et des Monts du Forez. En Italie: le Val d'Aoste et certaines vallées du Piémont. Et en Suisse, avec les cantons romands et quelques vallées du Jura bernois (excepté le canton du Jura).

Le domaine du francoprovençal est inséré d'une part à l'est des limites du domaine de langue d'oïl, groupant les patois du nord de la France et d'une autre, celui de langue d'oc, groupant les dialectes du sud, tels l'auvergnat, le gascon, le languedocien, le limousin et le provençal.

Actuellement, dans notre canton, une cinquantaine de locuteurs s'expriment encore en patois vaudois; un cercle plus large d'environ trois cents personnes en lit textes, poèmes ou s'appliquent à l'exprimer en chansons. Afin d'élargir ce cercle, par trop restreint, des cours gratuits sont offerts aux intéressés à Chexbres, Lausanne, Mollie-Margot, La Chaux s/Cossonay, Champagne (rens. M. Bernard Martin, prés. de l'Association, Concise, 024 434 19 81). «Lè Sansounet» (Les Etourneaux), chorale de patoisants, cultivent aussi par la pratique du chant

populaire, ce langage du patrimoine immatériel vaudois (rens. M. Pierre Devaud, prés. de l'Amicale, Mollie-Margot, 021 781 31 43). L'ensemble des activités, l'histoire, les publications des patoisants vaudois sont présentées sur le site www.patoisvaudois.ch

Plusieurs occasions de pratiquer le patois vaudois

En dépit de l'arrêté de 1806, la population de nos bourgs et villages vaudois se retrouvait toujours avec plaisir pour deviser en patois (coterdzi) dans un endroit du village, appelé «coterd».

En 1862, l'hebdomadaire *Le Conteur vaudois* naquit à Lausanne. Ce journal contribua à maintenir le langage de nos aïeux. Les collaborateurs furent nombreux, tels le romancier Jules Besançon, le pasteur et écrivain Alfred Cérésole, le poète François Oyex-Delafontaine, ou les professeurs Louis Favrat et Charles-César Dénéreaz, ou encore le géomètre Henri Kissling.

Victime de la crise, la parution de *Conteur vaudois* cessera en fin d'année 1934. Et pourtant, ce vieux et précieux langage subsistait publiquement. Par exemple en 1946 au Grand Conseil lorsque les députés Henri Dutoit et

HENRY RECYCLING
La Bonne Attitude!

www.HENRYtransports.ch
info@henrytransports.ch
Tél : 0800 44 22 22

Systeme de Management Certifié
SQS
ISO 9001 / 14001 / OHSAS 18001

HENRY transports.ch
La Bonne Attitude!
made in Switzerland

Albert Wulliamoz argumentèrent en patois pour défendre la subvention vaudoise annuelle en faveur du «Glossaire des patois de la Suisse romande».

Peu après la Seconde Guerre mondiale, sous l'impulsion d'Henri Kissling et avec le soutien de la Société cantonale du Costume vaudois, un grand rassemblement des patoisants vaudois est organisé au Comptoir suisse de Lausanne en septembre 1947. Ce fut un véritable succès! Ces rencontres cantonales de patoisants se succédèrent durant plusieurs années, puis furent entrecoupées par des réunions régionales. Celles-ci se structurèrent en formant des amicales à travers tout le canton de Vaud.

Lors de la première rencontre cantonale de 1947, *Le nouveau Conteur Vaudois* succéda au *Conteur vaudois*, avec Roger Molles comme responsable rédactionnel. Encouragé et salué par de nombreux lecteurs – dont le général Henri Guisan – ce nouveau journal était vu comme «le défenseur attiré de l'esprit romand et de l'âme vaudoise». Il change de titre plusieurs fois avant d'être remplacé par un trimestriel romand intitulé *L'Ami du patois* dès mai 1973, toujours édité actuellement.

Le patois vaudois perdue grâce à une association active

C'est sous la houlette et la présidence de la Société cantonale du Costume vaudois, avec la complicité du «précaut» Henri Kissling, que sera fondée le 24 mai 1953 à Savigny une association faïtière des amicales de patoisants vaudois: l'Association vaudoise des Amis du patois. Elle est aujourd'hui représentée par le pasteur Bernard Martin de Concise.

De toutes ces amicales patoisantes, fondées dans l'enthousiasme du moment, une seule association subsiste encore aujourd'hui, dans le Jorat, l'Amicale des patoisants de Savigny-Forêt et environs. Elle compte des membres de toutes les régions du canton. L'Association vaudoise des Amis du patois vise à conserver le parler connu sous le nom de «patois vaudois». Pour cela, elle dispose de l'ouvrage *Le patois vaudois, grammaire et vocabulaire et du dictionnaire* de Frédéric Duboux, maintenu à jour dans ses rééditions par le Groupement du dictionnaire.

Soucieuse d'affermir les liens d'amitié de ses adhérents, l'association organise des réunions, des cours gratuits, des conférences; elle édite des ouvrages littéraires, scientifiques ou recueils de chants. Propageant la reconnaissance culturelle de son langage, elle contribue à sa sauvegarde et à son développement. Elle dispose d'un trimestriel bilingue «Lo Conteu», publié dès 2006 sous l'égide du regretté président Pierre Guex, ainsi que d'un site internet.

Les patoisants vaudois ont accueilli les deuxièmes Journées des patoisants romands à Vevey en 1961, la sixième Fête ro-

mande et valdotaine des patois à Mézières en 1977 et aussi la dixième Fête romande et interrégionale des patoisants à Payerne en 1993. Cette année en septembre, une nouvelle fête quadriennale rassemblera les patoisants francoprovençaux et de Franche-Comté à Yverdon-les-Bains. Environ 800 patoisants se réuniront sous la bannière de la Fête romande et internationale des patoisants. Lecteurs soucieux de ce maintien patrimonial, rejoignez-les le 23 septembre prochain! ■

Programme général de la fête sur le site internet: www.patois2017.ch

Lo resin

*Attatsi à la vegn', frî vegnu de la terra,
Dèpeindeint dâo sêlâo, liettâ per le sêson,
Que pide tot pllian, pllian et reimpliyâ de mystêro,
Lo resin l'a gonclliâ aprî la cliorêson.
Dinse vèrein binstoî, âi vegne de setteimbros,
Âi niolê dâo matin, lo resin que tralui,
Lo sêlâo affautî lâisseint tsesî su li,
De sê râi bin mafi dâi tatse d'oo et d'eimbros.
Lê revegnu lo tein d'eincousenâie atteinta
Yo no vouâtein, pouâirâo, tant que dein lo tot lyein,
Volyeint dêgrifenâ lo messâdzo dâo tein,
De la lene et dâo veint et de l'igûie brelyeinta.
Et pu l'ê remê quie, lo dzo de la veneindze
Yo no sarein trêti la serpetta ein man,
D'Évoirne ao Dêzaley, de Tartegnî à Dêdze,
Tsaplyeint la rappa mâora, ô djû, vin de dêman.*

Le raisin

*Attaché à la vigne, fruit issu de la terre,
Dépendant du soleil, lié par les saisons,
Avançant lentement et soumis au mystère,
Le raisin a grossi après la floraison.
Et nous verrons bientôt aux vignes de septembre
La brume du matin, le raisin qui traluit,
Le soleil affaibli laissant tomber sur lui
De ses rayons lassés des taches d'or et d'ambre.
C'est à nouveau le temps de l'anxieuse attente
Où le regard inquiet inspecte le lointain,
Espérant déchiffrer le message incertain
De la lune et du vent et de l'onde éclatante.
Mais le voilà venu le jour de la vendange,
Et nous serons nombreux, le sécateur en main,
D'Yvorne au Dêzaley, de Tartegnî à Denges,
Tranchant la grappe mûre, ô jus, vin de demain.*

Poème de **Jean-Louis CHAUBERT** (13.09.1924 - 23.06.2017)
Tiré de: «*Les poésies en patois vaudois de Djan-Luvi*»
Edition Âi Sansounê. - Oron: Impr. Campiche, 2001.

Vous faciliter le quotidien et celui de vos citoyens !



Un progiciel communal conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des communes de Suisse romande :

- Contrôle des habitants
- Comptabilité générale/débiteurs/fournisseurs
- Salaires et gestion des RH
- Impôts et contributions
- Accueil de jour des enfants
- Amendes et sentences
- Location d'objets
- Gestion des séances et suivi des décisions
- Gestion électronique de documents (ECM)
- Gestion des processus (autorisations de construire, suivi des constructions, courriers citoyens)
- Transactions en ligne (Guichet virtuel)

www.groupet2i.com



Av. des Baumettes 9 - 1020 Renens / Technopôle 1 - 3960 Sierre / 058 666 20 20

CAMANDONA

w w w . c a m a n d o n a . c h



CAMANDONA SA
Rue de Cossonay 30
Case postale 171
CH- 1023 Crissier
info@camandona.ch
Tél. / Fax +41 (0)21 632 89 00 / 01

GÉNIE CIVIL - REVÊTEMENTS BITUMINEUX - BÂTIMENT - RÉNOVATION

Succursales, centres de production :

Lausanne - Renens - Gland
Dailens
St-Triphon - Collombey

Tél. / Fax +41 (0)21 632 89 00 / 01
Tél. / Fax +41 (0)21 861 84 00 / 01
Tél. / Fax +41 (0)24 499 05 00 / 01



Concours 2017

A quelles communes appartiennent ces refuges ?

Pour ce concours 2017, nous vous proposons quatre refuges, ou cabanes, à trouver dans chacun des quatre numéros du *Point CommUNE!* Au terme de l'année, la personne qui aura trouvé le plus de bonnes réponses parmi les 16 refuges remportera un prix et fera l'objet d'un petit reportage au printemps 2018.



Si vous pensez connaître les noms des communes à qui appartiennent ces refuges, envoyez un mail à concours@ucv.ch en indiquant: Concours *Point CommUNE!* N°62, vos réponses et votre nom, prénom et votre commune. Il n'est pas obligatoire de trouver les quatre refuges pour participer. Bonne chance! ■

Résultat du concours N°61

Les quatre refuges étaient les suivantes:

1. Avenches
2. Villars-Mendraz (Jorat-Menthue)
3. Epalinges
4. Vallorbe

Bravo aux cinq personnes qui ont trouvé les quatre bonnes réponses, soit:

Martine Comte, Isabelle Fogoz, Liliane Malherbe, Chantal Reist, et Roger Stettler.

Agenda UCV

	COMITÉ DE L'UCV	CONSEIL DES 50	GROUPE DES VILLES	GROUPE BOURGS & VILLAGES	UCV
SEPTEMBRE	jeudi 28 à 7h <i>Bussigny</i>	jeudi 21 à 14h <i>Chavannes-près-Renens</i>	vendredi 15 à 7h30 <i>Nyon</i>		
OCTOBRE	mardi 31 à 12h <i>Lausanne</i>				
NOVEMBRE	lundi 20 à 7h <i>Bussigny</i>	jeudi 16 à 14h <i>Puidoux</i> <small>Invitée: Jacqueline de Quattro</small>	vendredi 28 à 7h30 <i>Lausanne</i>	mercredi 29 à 14h <i>Panthéraz</i>	
DÉCEMBRE	mardi 19 à 12h <i>Lausanne</i>				

Agenda associations

	AVSM	AVDCH	ACVBC	aVDaas	AVIATCO	ACPMV	CDPMV
OCTOBRE	vendredi 6 Assemblée générale <i>Moudon</i>						
NOVEMBRE	jeudi 9 Cours de formation initiale <i>Morges</i>				vendredi 3 Journée technique <i>Nyon</i>	vendredi 24 Assemblée générale	vendredi 10 Assemblée générale

Formations et prestations de l'UCV

FORMATIONS EN FINANCES, GESTION COMMUNALES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

De nombreux cours pour maîtriser chaque domaine

SOIRÉE D'INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE ET ACCÈS AUX DOCUMENTS OFFICIELS - VIDÉOSURVEILLANCE

Animée par Mme Mireille Muller-Zanhd le 27 septembre

DES QUESTIONS JURIDIQUES OU FINANCIÈRES EN RELATION AVEC VOTRE COMMUNE?

Nos spécialistes y répondent au 021 557 81 30

Détails et inscriptions sur www.ucv.ch/formations et www.ucv.ch/soireesdinformations

Retrouvez les articles du *Point CommUNE!* en format numérique sur l'application UCV





Leader de l'informatique dans les administrations communales romandes avec plus de 230 communes installées, nous mettons à votre service, depuis plus de 30 ans, notre savoir-faire unique.

Quelle que soit la taille de votre commune, nous vous accompagnons dans votre démarche, de l'étude du projet jusqu'à sa réalisation.



l'informatique proche de vous



Chemin de la Rueyre 120 - 1020 Renens VD - T +41 21 321 51 11 - info@o-i.ch - www.o-i.ch



L'EAU C'EST LIAUDET PIAL

DÉBOUCHAGE, NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE VOS CANALISATIONS



LE SERVICE HABITAT

LOCATAIRES, PROPRIÉTAIRES
ET GÉRANCES



LE SERVICE COLLECTIVITÉ

ADMINISTRATIONS COMMUNALES
ET CANTONALES



LE SERVICE ENTREPRISE

RESTAURANTS, COMMERCES,
STATIONS-SERVICE ET INDUSTRIES



service 24/7 numéro gratuit 0800 621 621

www.liaudet-pial.ch

+41 21 633 10 70

+41 21 633 10 79

info@liaudet-pial.ch

Un site web adapté à **votre commune** !



Un outil adapté
aux besoins des
habitants



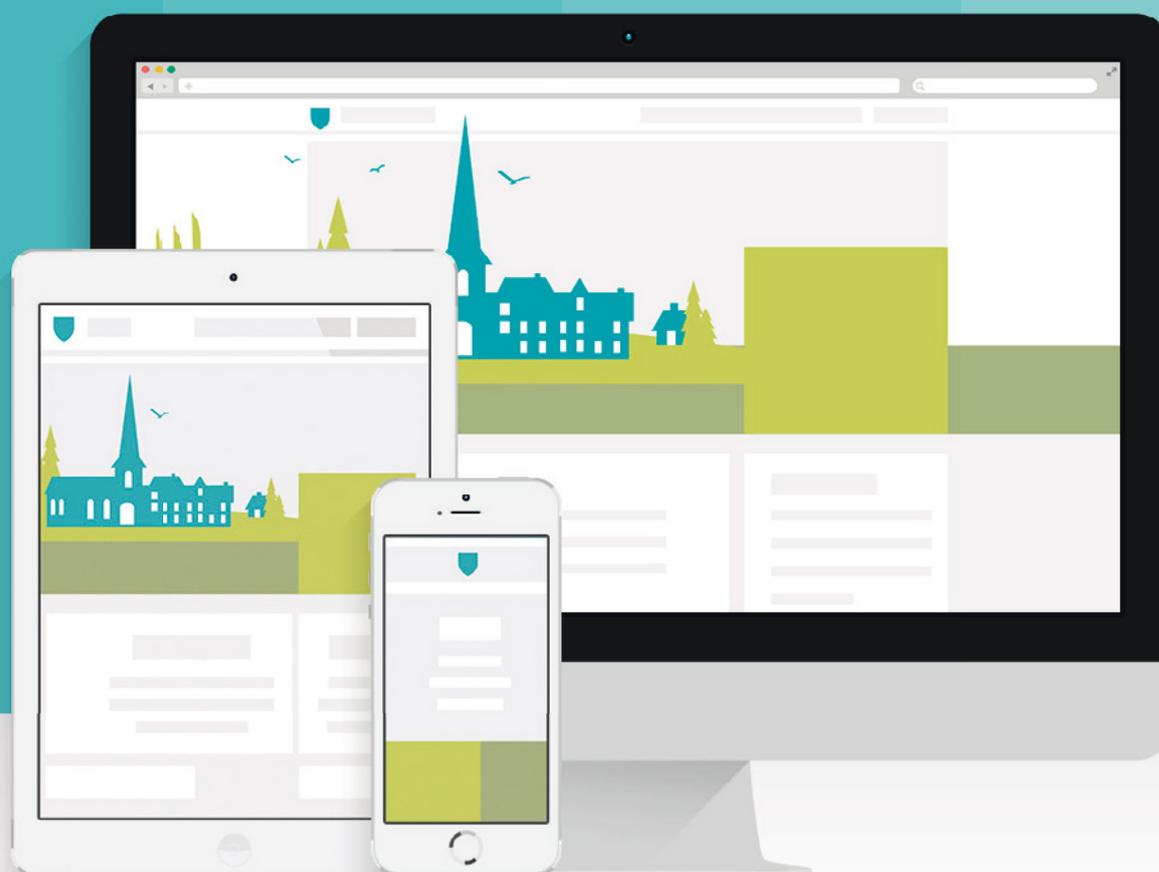
Une nouvelle
fraîcheur avec un
design actuel et
efficace



Une interface pour
smartphone et
tablette



Des démarches
administratives
facilitées grâce au
guichet virtuel



Ils nous font confiance !

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

Lausanne Région

COMMUNE DE
MONTREUX

Yverdon-les-Bains

LE MONT
sur Lausanne

VILLE DE
PRILLY

VILLE DE
Gland

Commune de Forel
(Lavaux)

webcommunes.ch

Un produit de

WNG
BE DIGITAL !